

Le président, M. Rupert Schildböck, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette onzième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle communale dont les travaux de rénovation perdurent toujours, ce qui n'empêche pas que le Conseil communal puisse y siéger ce soir, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

La citation du jour est de M. Rainer Maria Rilke, poète autrichien installé en Suisse romande et est tirée du recueil « Les Quatrains Valaisans XXXI » :

*Chemins qui ne mènent nulle part
entre deux prés,
que l'on dirait avec art
de leur but détournés,*

*Chemins qui souvent n'ont
devant eux rien d'autre en face
que le pur espace
et la saison.*

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusé·e·s (Mmes Fabienne Bill, Sabine Million-Courvoisier et Noémie Villois, MM. Cédric Amaudruz, Moritz de Hadeln, Nikhil Duella, Arnaud Durand, Jérôme Frachebourg, Yvan Gremion, Timothée Haesslein, David Mayer et Patrick Messmer).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie, lequel leur a été transmis par voie informatique. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une motion et une interpellation:
 - Motion de M. José Caiano, M. Marc Morel et Mme Stéphanie Larrivé intitulée « Pour un gymnase dans notre Commune épisode II ».

Le président demande à M. José Caiano s'il désire développer sa motion séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. La motion, dont les Conseiller·ère·s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « À quand une coordination entre dicastères des travaux routiers et de la sécurité ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Comme il est de tradition lors de la dernière séance de l'année, celle-ci sera ponctuée par une animation. Cette année, un spectacle du magicien M. Maëlan « Bloomy » Junod sera présenté avant le traitement des préavis avec décision en un seul débat.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2022.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis municipal n° 32** relatif au budget de l'exercice 2023.
7. **Préavis municipal n° 33** relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 34** relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale.

Autres objets

9. Motion de M. José Caiano, M. Marc Morel et Mme Stéphanie Larrivé intitulée « Pour un gymnase dans notre Commune épisode II ».
10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité » et nomination d'une Commission.
11. Interpellation de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « À quand une coordination entre dicastères des travaux routiers et de la sécurité ? ».

Divers

12. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2022

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2022.

3. Communications du Bureau

- Par courrier du 7 octobre 2022, la Municipalité a sollicité un délai supplémentaire pour répondre au postulat de M. Samuel Freuler intitulé « On n'en sait jamais trop ». En application de l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), le Bureau a approuvé cette demande et une réponse à ce postulat est attendue pour la séance du Conseil communal du 15 juin 2023 au plus tard.

- En date des 24 et 25 octobre 2022, Mme Léonie Wahlen, 1^{er} membre de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire, et M. Jérôme Frachebourg, 1^{er} membre ad hoc de la Commission des finances, ont sollicité le report du dépôt de leurs rapports respectifs concernant dit préavis à la présente séance. Ces demandes avaient été approuvées par le Bureau.

Les 9 et 17 novembre 2022, Mme Léonie Wahlen et M. Samuel Freuler, 1^{ers} membres des Commissions précitées, ont sollicité un deuxième report du dépôt de leurs rapports respectifs s'agissant du préavis municipal n° 7. Ces demandes ont été approuvées par le Bureau et le traitement de ce préavis en deuxième lecture aura lieu lors de la séance du Conseil communal du 23 février 2023.

- Lors de la journée des portes ouvertes du 29 octobre 2022, le président a pu s'assurer de l'excellent état du Service de défense incendie et secours (SDIS) Gland-Serine. Il tient à féliciter le commando et son État-major, ainsi que l'ensemble des membres de ce Service, qui assure la défense d'incendie et le secours non seulement de la Commune, mais aussi des communes de Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Le Vaud et Vich. Il les remercie pour leur engagement et leur dévouement.

- Le 31 octobre 2022, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.

- Par courrier du 4 novembre 2022, la Municipalité a sollicité un délai supplémentaire pour répondre au postulat de M. José Caiano intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants du marché hebdomadaire ». En application de l'art. 73 RCC, le Bureau a approuvé cette demande et une réponse à ce postulat est attendue pour la séance du Conseil communal du 15 juin 2023 au plus tard.

- Par courrier du 4 novembre 2022, la Municipalité a sollicité :
 - un délai supplémentaire pour répondre au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « La Glandoise : Une promenade autour de la Ville pour notre bien-être »;
 - l'autorisation pour répondre de concert au postulat précité et au postulat de M. Raphaël Grandjean intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal ».

En application de l'art. 73 RCC, le Bureau a approuvé cette demande et la présentation d'une réponse conjointe à ces postulats est attendue pour la séance du Conseil communal du 15 juin 2023 au plus tard.

- En date du 7 novembre 2022, le Règlement communal sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants, que le Conseil communal a accepté dans la séance du 6 octobre 2022, a été approuvé par la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et publié dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 15 novembre 2022.

- Le 10 novembre 2022, en lieu et place de la séance du Conseil communal qui a été annulée, le président a assisté à la séance d'information publique pour les mesures d'économie d'énergie organisée par la Municipalité et l'Office du développement durable et les en remercie.
- Le 23 novembre 2022, le Bureau a communiqué aux Conseiller·ère·s les dates retenues pour les séances du Conseil communal en 2023, ainsi que les différents délais y relatifs fixés, qui ont subi de légères modifications par rapport à celles initialement transmises. Sur ce document figurent également les dates retenues pour les élections et votations fédérales pour l'année 2023.
- Le 30 novembre 2022, le président a assisté à la Soirée des 18 ans organisée par l'Office de la jeunesse, avec la participation du Centre de rencontre et de loisir (CRL) et le Parlement des jeunes, en l'honneur des 141 jeunes glandoises et glandois nés en 2004. Cet événement a permis de célébrer de façon ludique et didactique le passage à la majorité des jeunes de la Commune en présence des représentant·e·s des autorités communales ainsi que des professionnel·le·s et partenaires de l'Office de la jeunesse.

Le président a eu beaucoup de plaisir à rencontrer les jeunes jubilaires ainsi que les représentant·e·s des différentes entités communales et cantonales présentes. Il a eu des échanges informels, notamment avec la présidente et le vice-président du Parlement des Jeunes de la Ville afin de voir comment ce dernier et le Conseil communal pourraient renforcer leurs liens.

Le président a été agréablement surpris par le niveau des connaissances des jeunes, mis à l'évidence lors du quiz organisé pour l'occasion. Il sait que les thèmes traités par les différentes questions ne font pas forcément partie de l'école obligatoire. La ville de Gland, ses autorités, son Administration et ses acteur·trice·s engagé·e·s pour la jeunesse et les jeunes adultes peuvent être fiers que leur travail, avec et pour les jeunes, semble porter ses fruits.

Il prie la Municipalité de bien vouloir transmettre ses remerciements aux différentes personnes et entités impliquées dans l'organisation et le déroulement de cette belle fête.

- Aucun acte de la Confédération n'est prêt à être soumis au vote le 12 mars 2023. Il n'y aura donc pas de scrutin fédéral ce jour-là. Il est néanmoins possible qu'un scrutin cantonal soit organisé ce jour-là.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

La vie des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'Administration communale évolue régulièrement.

- Engagements :
 - dès le 1^{er} novembre 2022 : M. Loïc Perrouelle, assistant de sécurité publique, au Service de la population (ci-après : SPOP), avec un contrat de durée maximale jusqu'au 31 juillet 2023.
 - dès le 1^{er} novembre 2022 : Mme Aline Ceferino, conseillère en insertion professionnelle, au Service de l'enfance et de la jeunesse.
 - dès le 12 décembre 2022 : M. Sacha Scussel, collaborateur voirie, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE).
 - au 1^{er} janvier 2023 : M. Jean-Philippe Cante, collaborateur spécialisé pour la Police du commerce, au SPOP.
 - au 9 janvier 2023 : M. Aurélien Georges : délégué aux affaires sociales, au Service de la culture et des affaires sociales.

- Départs :
 - au 30 novembre 2022 : Mme Elisa Pirolet, agente en information documentaire, au Service de la culture et des affaires sociales.
 - au 30 novembre 2022 : M. Robert Velu, huissier, au Secrétariat municipal.
 - au 30 novembre 2022 : M. Julien Gonvers, collaborateur voirie, au SIE.
 - au 30 novembre 2022 : M. Julien Niklaus, Secrétaire municipal.

Au nom de la Municipalité, elle remercie les personnes ayant œuvré pour la Commune pour leur engagement dans l'Administration, tout en leur souhaitant plein succès pour leur carrière future. Elle souhaite également une chaleureuse bienvenue aux nouvelles et nouveaux arrivants.

Le recrutement du/de la Secrétaire municipal-e, futur-e chef-fe de l'Administration, est toujours en cours, cette postulation n'ayant pas encore été finalisée.

- Le logiciel Logib permet d'analyser l'égalité salariale au sein de l'Administration de la ville de Gland. Conformément à la révision de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) du 14 novembre 2018, laquelle est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2020, la ville de Gland a procédé, au printemps de cette année, à une nouvelle analyse de l'égalité salariale au travers du logiciel Logib. Il faut savoir que la nouvelle LEg impose que les résultats des analyses salariales des employeurs occupant un effectif d'au moins 100 travailleur-euse-s soient officiellement audités par un organe de révision certifié, et cela avant le 30 juin 2022. Ainsi, l'Office des ressources humaines a communiqué hier ses résultats d'enquête auprès de l'ensemble des collaborateur-trice-s de la Ville, lesquels sont maintenant portés à la connaissance du Conseil communal. Avant de donner les résultats, elle précise que, contrairement aux années précédentes, la loi impose à la Municipalité d'intégrer également le personnel auxiliaire et les remplaçant-e-s, lesquels sont donc inclus dans cette analyse.

La population prise en compte dans cette analyse se compose comme suit :

- 198 collaborateur-trice-s
- 110 collaborateur-trice-s fixes (45 femmes et 65 hommes)
- 76 auxiliaires (55 femmes et 21 hommes)

2 contrats ont été exclus. 12 apprenti-e-s stagiaires n'entrent pas non plus dans le décompte

Le résultat montre que les femmes gagnent malheureusement en moyenne CHF 605.- de moins que les hommes. Cette différence salariale, qui n'est pas expliquée mais qui est liée au sexe, tient compte des caractéristiques personnelles et liées au poste de travail et, dans ce cadre-là, les femmes gagnent 4.8 % de moins que les hommes. Pour comprendre ce qu'il se passe, il faut savoir que le fait d'inclure les auxiliaires dans cette analyse influe fortement sur le résultat puisque les auxiliaires gagnent un taux fixe, qui s'applique à tous les profils indépendamment de leur cursus académique, de leur formation ou de la grille du poste, et ces variables-là sont prises en compte dans l'analyse.

Il existe également un effet lié à l'ancienneté de certain-e-s collaborateur-trice-s, hommes ou femmes, qui sont employé-e-s de la Ville depuis plus de 10 ans. Ces personnes ont vu leurs salaires augmenter régulièrement, lesquels atteignent maintenant des montants supérieurs à la moyenne salariale du poste occupé. Une analyse plus fine a été effectuée pour les collaborateur-trice-s fixes, ou quelques écarts entre les hommes et les femmes ont été identifiés. L'Office des ressources humaines proposera des mesures rectificatives dès l'année 2023. Malgré tout, la ville de Gland s'efforce de garantir un traitement équitable des salaires entre les collaborateur-trice-s, cadres ou non cadres, et bien que la loi ne l'oblige pas, la ville de Gland continuera de procéder à une analyse de l'égalité salariale tous les 2 ans.

Projet Smart City

En date du 6 octobre 2022, le Conseil communal a été informé du lancement du sondage concernant le projet Smart City. À ce jour, 562 réponses au sondage général et 647 réponses aux mini sondages ont été reçues. Cela touche 53 projets qui avaient été proposés par l'Administration et sur lesquels les internautes pouvaient donner leur avis. Le taux de réponse est de 20 %, ce qui est dans la norme pour ce type de sondage.

Pour rappel, une campagne de communication de ce sondage avait été organisée par l'Office de la communication sur les réseaux sociaux ainsi qu'au travers de flyers et de courriers. Un stand Smart City était également présent lors du marché hebdomadaire et au Forum Nouvelle Économie. Les membres de l'équipe se sont même mêlés aux files d'attente aux guichets de La Poste pour proposer aux personnes qui attendaient leur tour de participer au sondage. Une tablette également dédiée à ce sondage était à disposition au guichet du SPOP et ce Service aidait les personnes à remplir ce sondage. Les membres de l'Administration étaient également à disposition des sondés suite à une présentation faite à VIVAG, au Parlement des jeunes et à l'Association Économique de Gland et Région (AEGR).

Il faut savoir que tous les sondages seront pris en compte pour être traités, lesquels vont servir de base pour l'élaboration d'un retour qui sera communiqué ultérieurement à la population et aux collaborateur·trice·s, avant l'établissement d'une proposition de feuille de route, conformément à ce qui est demandé dans la motion. Au cours du premier trimestre 2023 aura lieu la mise en ligne de la version 2 du site Internet et des actualités seront publiées.

Comme déjà annoncé, le congrès suisse de Smart City aura lieu le 1^{er} juin 2023 au théâtre de Grand-Champ.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Dans le cadre de ses activités, la Commission d'intégration a projeté, le 25 novembre dernier, le film « Le Harve » réalisé en 2011 par M. Aki Kaurismäki, d'origine finlandaise. Ce film met en scène les difficultés rencontrées par un jeune homme originaire d'Afrique noire sur le chemin de l'intégration. 80 spectateur·trice·s ont assisté à cette projection et ont, pour la plupart, également participé à la discussion qui a suivi avec M. Aziz Ilboudo, originaire du Burkina Faso, dont le parcours d'intégration est un peu semblable à celui présenté dans le film, ainsi qu'à l'apéritif dînatoire qui était organisé. Il remercie les membres de la Commission d'intégration ainsi que Mmes Viviane Pernet et Ghislaine Mühlemann, du SPOP, qui ont bien œuvré pour que cette séance soit vraiment belle.
- La prochaine Fête multiculturelle aura lieu le 4 novembre 2023.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- EMS : la construction de l'EMS Bellevue à Begnins touche à sa fin. Les 24 résidents de l'EMS Les 4 Saisons à Gland y déménageront fin janvier. Par la suite, en fonction de l'engagement de personnel, qui est extrêmement complexe en ce moment, 4 à 5 nouveaux résident·e·s devraient y prendre place chaque semaine. Ce nouvel EMS comprend un étage de gériatrie avec 34 lits et un étage de psychiatrie de l'âge avancé (PAA) de 34 lits également. Par étage, il y a 33 chambres à 1 lit et une à 2 lits pour un couple ou deux personnes qui ne voudraient pas se sentir isolées.

Par la suite, l'EMS Les 4 Saisons sera rénové et rouvrira en juillet 2023. Il offrira alors 20 lits, soit 4 chambres à 2 lits et 12 chambres à un lit, afin de répondre aux attentes du Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO), de l'Hôpital de Nyon, de l'Hôpital de Prangins et des centres médico-sociaux (CMS).

Le Centre d'accueil temporaire (CAT) de Bellevue accueillera quotidiennement 8 résident·e·s dès le mois de juillet 2023.

- Vieillir chez soi : deux premières rencontres avec les locataires des immeubles des Retraites Populaires ont eu lieu:
 - 1^{er} groupe : Rue de la Combe 12-18-20-22, le jeudi 1^{er} décembre 2022.
 - 2^{ème} groupe : Chemin de la Perroude 4A-4B-4C / Rue du Borgeaud 7A-7B / Chemin du Molard 2-4-8, le mardi 6 décembre 2022.

Ces deux premières rencontres se sont très bien déroulées avec une dizaine de personnes présentes à chaque fois. Ces dernières se sont montrées intéressées par le projet et aussi très reconnaissantes de la démarche des Retraites Populaires, de Pro Senectute et de la Commune.

Le CMS a également été rencontré. Il est à noter un fort engagement et soutien de VIVAG aux 2 séances.

- Côte à Côte : dans le cadre de leur projet commun « Côte à Côte », le Casino Théâtre de Rolle, le Théâtre de Grand-Champ et l'Usine à Gaz de Nyon proposent une nouvelle formule à destination des personnes de 18 à 30 ans. Pour CHF 100.-, l'ABÔ donne accès à l'intégralité de la programmation des trois salles entre janvier et juin 2023. Tous les spectacles, concerts, films et soirées festives sont en accès libre pendant 6 mois, ce qui représente 96 propositions de sortie.
- Bourses d'aides à la création : la Commission culturelle s'est réunie récemment et a attribué 2 bourses d'aides à la création de CHF 5000.- chacune. Les lauréats sont :
 - M. Marco Scorti, artiste peintre. Son projet consiste à étudier les paysages et les spécificités du Jura afin d'en faire des tableaux monumentaux.
 - Mme Héloïse Pocy pour son projet Eau -delà. Il s'agit d'un projet de dialogue entre son travail calligraphique et celui de chorégraphes.
- Visions du Réel : ce samedi, Visions du Réel et la ville de Gland offrent la projection de Noël avec le film « Le Chêne », qui sera suivi d'un goûter gourmand et convivial. C'est l'histoire d'un chêne vieux de 210 ans, devenu un pilier en son royaume. On y trouve des écureuils, balanins, geais, fourmis, mulots... Tout ce petit monde vibrant, vrombissant et merveilleux scelle sa destinée autour de cet arbre majestueux qui les accueille, les nourrit, les protège de ses racines jusqu'à sa cime. Une ode poétique à la vie où la nature est seule à s'exprimer.
- Aujourd'hui est la journée mondiale du volontariat et c'est l'occasion de remercier tous les bénévoles œuvrant dans la Commune. Et les remercie vivement pour leur engagement, que ce soit pour la livraison de repas à domicile, le transports des personnes à mobilité réduites et bien d'autres missions.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Économie

- Le Forum Nouvelle Économie, qui s'est tenu le 9 novembre 2022, a accueilli 170 personnes. Les éléments de ce Forum sont disponibles sur le site Internet gland.ch/forum. À cette occasion, les Prix Nouvelle Économie ont été attribués, dont le prix principal de CHF 10'000.-, qui a été remis à M. Yann Bechtel de « Chez l'Épicier », épicerie locale bio et vrac se situant à la Rue du Borgeaud 9. Les gagnants des autres prix (Innovation, Partenariat et Proximité), d'un montant de CHF 1'000.- chacun, sont à découvrir sur la page Internet gland.ch/prix2022.
- En partenariat avec l'Office de la communication et le SPOP, le Service des finances et de l'économie proposeront différents coffrets aux marchés de Noël des 14 et 21 décembre prochain. Il s'agit d'un nouveau produit, soit d'un coffret-cadeau composé d'une sélection de produits disponibles auprès des artisans et commerçants du marché. 3 formats différents sont disponibles, à savoir à CHF 22.-, à CHF 45.- ou à CHF 75.-.

Dans un avenir proche, ce projet sera développé avec un coffret glandois, qui mettra en valeur des produits disponibles dans les petits commerces glandois ou fabriqués à Gland.

- S'agissant du développement durable, la Municipalité encourage la population à se rendre auprès des salons de coiffure partenaires de Recup'hair, entreprise récupérant et recyclant les cheveux.

Sports

- Même si la Suisse n'est pas qualifiée pour la suite de la Coupe du monde de football, la fanzone est toujours en place les week-ends à la patinoire.

- Un dimanche sportif aura lieu le 15 janvier 2023 à la patinoire puis, les 3 et 4 février 2023, auront lieu respectivement un tournoi de broomball et un tournoi de hockey. Le 18 novembre dernier ont eu lieu une Silent party et la fondue sur tonneau, où 102 personnes étaient présentes. Il y avait encore plus de monde lors de l'inauguration de la patinoire le 4 novembre 2022, laquelle a extrêmement bien fonctionné.

Domaines

Lors de la séance du Conseil communal du 16 juin 2022, il avait annoncé que la Municipalité avait exercé son droit de préemption sur une parcelle située à la Grand'Rue 9. Un recours avait été déposé et la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal vient de donner raison à la Commune. Le délai de recours au Tribunal fédéral est de 30 jours, lequel sera suspendu en raison des fêtes du 18 décembre 2022 au 2 janvier 2023, ce qui fait que la Municipalité en saura plus pour la suite autour de la mi-janvier 2023. Évidemment que si aucun recours n'est déposé, la Commune passerait à l'acquisition de cette parcelle chez le notaire.

Finances

- Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de BVG Stiftung a été renouvelé auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 28 février 2023, au taux de 0,96 %.
- Un emprunt de CHF 6 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA a été renouvelé à hauteur de CHF 2 Mios auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 28 février 2023, au taux de 0,98 %.
- La Municipalité a fait un nouvel emprunt de CHF 4 Mios auprès de la SUVA pour 10 ans, avec échéance au 30 novembre 2032, au taux de 2 %.
- La commune de Gland est une commune pilote pour le nouveau plan comptable MCH2, si bien que le budget 2024 sera présenté avec ce format. Des séances d'information, proposées par la Directions des finances communales du Canton, sont prévues notamment pour les Conseiller·ère·s communaux·ales. L'un de ces séances aura lieu à Gland le mardi 7 février 2023, de 17h30 à 20h00. Les Conseiller·ères ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour s'inscrire via le lien qui leur sera transmis par mail.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Le premier bâtiment que le Conseil communal a acheté à La Combaz, à savoir le A5.4, a été mis en exploitation le 1^{er} décembre 2022 s'agissant de la crèche située au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Quant aux logements, ils seront en principe mis en exploitation ou en location au début du mois de février 2023.

Des nouvelles s'agissant de l'autre bâtiment acquis, soit le A5.1, seront données ultérieurement.

- La Municipalité travaille sur un site stratégique de développement d'activités sur la partie ouest de la Commune où, selon le Plan d'affectation cantonal, un site stratégique cantonal a été posé. La Municipalité a accepté d'entrer en matière pour effectuer une étude plus poussée afin de vraiment essayer de développer ce site et de trouver des solutions s'agissant notamment de la circulation, et une séance particulière aura lieu le 14 décembre 2022 à ce sujet.
- Comme les Conseiller·ères ont pu le voir dans la presse, le projet d'EnergieÔ de géothermie semi-profonde a débuté à Vinzel. Il invite chacun·e à aller y visiter le pavillon didactique, lequel est extrêmement intéressant et est ouvert tous les jours au public.
- Cet après-midi, la Municipalité a signé un droit de superficie pour La Ballastière. Il s'agit-là du premier pas à la promesse de droit de superficie pour le déplacement du concassage, qui se trouve en relation directe avec La Combaz et la Rue de la Paix. Il ne reste donc plus que le permis de construire soit octroyé à la société Ronchi SA, probablement dans un délai d'une semaine, pour que tout soit réuni afin que ce déplacement puisse avoir lieu dans les meilleurs délais.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Comme déjà évoqué par le président du Conseil communal, la Municipalité a accueilli, le 30 novembre dernier, 25 jeunes adultes pour fêter leur majorité lors d'un Dîner Quiz. 6 équipes se sont défiées pour trouver les bonnes réponses aux questions posées essentiellement sur les thématiques des assurances, des impôts et du monde du travail. Elle remercie le Service de l'enfance et de la jeunesse ainsi que le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) de Gland pour l'organisation de cette belle soirée.
- Comme la Municipalité l'avait mentionné dans le programme de législature, le Service de l'enfance et de la jeunesse va encore développer la politique de la petite enfance sur plusieurs axes. La Municipalité aura d'ailleurs l'honneur de présenter sa politique la semaine prochaine à Berne, lors d'une conférence de l'Union des villes suisses. Mme Virgine Faillettaz, déléguée à l'enfance, fera cette présentation sur la thématique « Mise en lien des professionnels de la petite enfance et permettre une meilleure visibilité des dispositifs et prestations de la petite enfance ». L'une de ces nouvelles prestations est l'accueil libre parents-enfants pour les enfants en âge préscolaire, de 0 à 5 ans. Des flyers sont à disposition des Conseiller·ère·s intéressé·e·s à cette nouvelle prestation ou connaissant des jeunes parents qui pourraient l'être.
- Elle a le plaisir d'annoncer que la crèche, qui avait été demandée à l'époque par le Conseil communal lors du Plan d'affectation du quartier de La Combaz, a enfin pu ouvrir ses portes le 1^{er} décembre 2022. Il est vrai qu'à la suite de retards considérables de construction, son ouverture a dû être repoussée de plusieurs semaines. Elle remercie la Fondation La Ruche, qui a vraiment fait preuve de patience et qui a travaillé nuit et jour pour pouvoir ouvrir cette crèche en très peu de temps, et qui gère cette nouvelle crèche nommée « Bee'Happy », laquelle permet d'un peu diminuer la liste d'attente qu'il y a dans la région.
- S'agissant de la Caravane dentaire, le nouveau médecin-dentiste a débuté son activité et tout se passe bien. La monitrice dentaire scolaire, qui se rend dans les classes primaires s'agissant de la prophylaxie, a présenté sa démission pour le 30 novembre 2022. Le Comité a eu de la chance de trouver rapidement une personne très compétente pour la remplacer, à savoir Mme Cendrine Cattin, de Nyon, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2022 et qui débutera la visite des classes primaires au début de l'année prochaine.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Projet du réaménagement du Vieux-Bourg : comme indiqué lors de la précédente séance du Conseil communal, les instances cantonales ont approuvé l'intégralité du projet routier, ce qui a permis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) d'envoyer les notifications aux opposants. Sous réserve qu'aucun recours ne soit déposé, l'autorisation de construire devrait être délivrée d'ici la fin de l'année. La Municipalité envisage donc le commencement des travaux fin février 2023 et a aujourd'hui le plaisir d'informer les Conseiller·ère·s qu'une séance d'information publique est d'ores et déjà fixée au mercredi 25 janvier 2023. De plus amples informations seront communiquées ultérieurement. Ce sera ainsi l'occasion d'expliquer à la population et aux Conseiller·ère·s l'organigramme mis en place par la Municipalité, de préciser les installations de chantier prévues et de présenter les grands axes de travail pour la première année des travaux.
- Réaménagements urbains : une première opération « Croque bitume » a été réalisée le 23 novembre dernier. Cette opération, qui s'inscrit dans les projets « Nature en ville », consiste à remplacer, dans des endroits identifiés et là où c'est possible, le revêtement imperméable par un sol filtrant. Cela permet ainsi l'infiltration de l'eau pluviale, ce qui est également bénéfique pour la biodiversité et le paysage. La première étape a eu lieu sur le parking de Grand-Champ. En parallèle, 101 élèves du collège de Grand-Champ se sont attelé·e·s à planter 120 arbustes indigènes. Les élèves ont été encadré·e·s par des collaborateur·trice·s des espaces verts. Cette opération concrète mais également symbolique s'inscrit dans le Plan de gestion différencié des espaces verts de la Commune, qui découle d'une volonté d'opter pour une gestion au plus proche de la nature en ville.

- Déchèterie : du compost est à nouveau disponible dans la nouvelle infrastructure. La signalétique sur l'ascenseur et sur les portes est en train d'être mise en place. Un totem a également été commandé pour marquer encore plus la présence de cette nouvelle déchèterie. Elle a également le plaisir d'informer les Conseiller·ère·s qu'une petite ressourcerie sera mise en service lundi prochain, sous la forme d'une grande armoire en fer installée sur le quai de déchargement qui permettra aux utilisateur·trice·s de déposer des petits ou moyens objets en bon état, lesquels pourront être repris de manière gratuite par d'autres personnes.
- Comme la magie de Noël approche à grands pas, elle souhaite faire un point sur cette thématique. Comme les Conseiller·ère·s le savent, au vu des enjeux énergétiques actuels, la Municipalité a validé des mesures d'économie d'énergie et a préconisé la mise en place de sapins de Noël uniquement, en lieu et place des traditionnels flocons installés aux candélabres. En cette période de fêtes, la Municipalité a également décidé, dans le cadre du Plan lumière en cours dont elle avait déjà parlé, de consulter la population afin de recueillir sa vision sur la thématique de Noël et d'écouter son ressenti. Les Conseiller·ère·s et la population sont donc invité·e·s à partager un moment convivial et productif les soirs des 13 et 14 décembre prochain. Le 13 décembre aura lieu une promenade de nuit à travers les installations festives de la Ville, et le 14 décembre un atelier d'échange et de création d'objets décoratifs à installer dans les rues de la Commune sera proposé, suivi d'une verrée au marché de Noël. Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de participer aux 2 événements. En revanche, l'inscription est obligatoire via l'adresse email sie@gland.ch ou par téléphone au secrétariat du SIE.

5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Samuel Freuler : déclare qu'au mois de novembre 2022 a eu lieu le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC), lors duquel le budget 2023 a été approuvé. Des informations sur l'état d'avancement de la nouvelle STEP et les différentes étapes prises par le Comité de direction sont régulièrement communiquées. Pour information, le 23 novembre dernier a eu lieu une séance d'information publique s'agissant du Plan d'affectation pour cette STEP, lequel sera présenté au début de l'année prochaine au Conseil communal pour approbation. Au niveau des études techniques, les ingénieurs étudient la meilleure façon de traiter les micropolluants. Par ailleurs, comme indiqué lors de la séance d'information du 23 novembre 2022, le Plan de mobilité a été finalisé et transmis au CODIR. L'APEC va maintenant mettre un accent tout particulier sur la partie séparatifs eaux claires/eaux usées qui, comme les Conseiller·ère·s le savent, n'est pas encore réalisée dans toutes les communes, dont celle de Gland sur la partie du Vieux-Bourg.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

À 20h00, le président suspend la séance pour la présentation d'un spectacle du magicien M. Maëlan Junod, dont le nom de scène est « Bloomy ». Âgé de 9 ans et domicilié à Vich, il fait partie de la troupe de l'École de magie de Nyon et a participé à de nombreux concours et représentations, notamment l'émission « Les petits magiciens » sur France4 en 2020 et les championnats de France des arts du spectacle, où il a remporté 3 médailles d'or (magie, théâtre et mannequinat) et le titre de meilleur espoir masculin. Au mois de juillet de cette année, « Bloomy » a été sélectionné pour représenter la Suisse lors des championnats du monde des arts du spectacle à Hollywood, regroupant les meilleurs artistes de plus de 65 pays, et a remporté le titre de champion du monde des arts de la scène de sa catégorie d'âge, ainsi que plusieurs autres distinctions. Au nom du Conseil communal, le président lui adresse ses félicitations.

Au terme de la représentation, le président remercie « Bloomy » pour avoir amené le Conseil communal dans ce monde magique et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière de magicien. Il remercie également la Municipalité pour son soutien en mettant en place le nécessaire pour cet intermède.

La séance reprend à 20h25.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Préavis municipal n° 32 relatif au budget de l'exercice 2023

• M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la COFIN, rappelle les vœux présentés par la COFIN, à savoir :

- Que les annonces d'offres d'emplois communales s'adaptent dorénavant aux normes actuelles du marché, en indiquant une fourchette de temps de travail, par exemple de 60 à 80 %, avec un calcul budgétaire basé sur la fourchette supérieure.
- Que les services fournissent plus de détail dans la trame du budget à propos des tâches à réaliser en lien avec les nouveaux postes ou les augmentations de temps de travail soumis au Conseil communal pour approbation.

Il lit ensuite l'amendement présenté par dite Commission, qui est le suivant :

- Compte 111.3011.00 Traitements – CHF 1'659'050.-

Diminution des charges de CHF 15'750.- pour le nouveau poste de collaborateur·trice spécialisé·e pour les transports, avec pour objection d'engager cette personne avec un taux d'occupation maximal de 80 %.

Nouveau montant à inscrire pour cette ligne : CHF 1'643'300.-.

Il lit finalement les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

• La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la COFIN et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement proposé, les Conseiller·ère·s restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non.

• La discussion est ouverte sur le préavis en général.

• M. Michel Girardet : a une question concernant le compte 102 « Conseil régional ». Dans les comptes antérieurs, il existait un poste au budget pour la participation de la Commune en fonction de la cotisation par habitant, et un poste pour le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour les préavis que doit assumer la Commune. Cela pouvait potentiellement être l'équivalent d'un point d'impôt – donc un montant important – mais dans les précédents comptes il était en principe budgété la moitié. Ce poste, qui apparaissait encore dans les comptes en 2020, n'apparaît plus maintenant. Il aimerait donc savoir où apparaît cette provision pour le DISREN.

• M. Gilles Davoine : répond que cette ligne a disparu du budget dans la mesure où le Conseil communal a voté un préavis sur le sujet et que c'est maintenant par préavis que cela est présenté. Puisqu'il s'agit d'investissements, la Municipalité avait présenté un préavis sur le DISREN qui avait été accepté pour 5 ans. Ce n'est donc plus une ligne budgétaire mais quand la Municipalité en a besoin, elle prend l'argent sur un compte qui est lié à ce préavis en question.

- M. Samuel Freuler : a 2 questions pour la Municipalité. La première est quelle est sa position par rapport aux 2 vœux émis par la COFIN. La seconde concerne les cartes journalières CFF, et il aimerait savoir si la Municipalité a connaissance d'une autre offre qui serait proposée en remplacement de celle qui, apparemment, est abandonnée pour l'année prochaine.
- M. Gérald Cretegny : va répondre uniquement sur la question des abonnements CFF. Il est vrai que l'offre habituelle se termine. La Municipalité a tenté de profiter le plus possible et le plus longtemps possible de ces abonnements pour la population. Les CFF ont annoncé un nouveau procédé, mais pour l'instant la Municipalité est encore en attente. Il n'a donc pas d'élément permettant de donner une autre nouvelle ce soir.
- Mme Christine Girod : déclare que, en ce qui concerne les annonces et la proposition de donner le choix entre 2 taux de temps de travail, la Municipalité n'a pas prévu à ce stade d'entrer en matière sur cette demande. En règle générale, lorsqu'un poste est proposé à un taux de 80 %, c'est qu'il y a une occupation pour 80 %, et s'il est proposé à 100 %, eh bien c'est une occupation à 100 %. Il est vrai que c'est quelque chose qui est courant dans certaines administrations mais, expérience faite, c'est en général sur la base d'un profil bien précis que les annonces sont mises afin que les choses soient claires. Il n'y a donc pas de volonté municipale, à ce stade, d'entrer en matière par rapport à cela. Une évolution des demandes ou des habitudes de la société pourraient entrer en compte, mais pour le moment ce n'est pas une volonté du Service de l'Administration générale.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la COFIN, soit de diminuer les charges du compte 111.3011.00 « Traitements » de CHF 15'750.- pour le nouveau poste de collaborateur·rice spécialisé·e pour les transports, avec pour objectif d'engager cette personne à un taux d'occupation maximal de 80 %, le nouveau montant à inscrire pour cette ligne étant de CHF 1'643'300.-.
- Mme Véronique Villaine : ne comprend pas trop cet amendement, et elle a envie de dire qu'il y a un processus assez simple pour diminuer ce montant, c'est d'engager une femme. Cela permettrait d'économiser 8 % et cela rendrait donc cet amendement caduc.
- M. Gérald Cretegny : suppose que la mention de la COFIN concernant le détail des postes devait certainement être relatif à ce poste-là. La Municipalité n'avait pas donné énormément de détails à ce sujet mais il va donner quelques éléments afin de l'expliquer. Tout d'abord, il souhaite lister quelques tâches en relation avec le poste, étant précisé qu'actuellement il y a effectivement une série de tâches qui sont effectuées à l'interne du Service par une collaboratrice en particulier, laquelle fait un travail absolument remarquable. Malgré tout, ce n'est pas directement sa formation ni son travail habituel, et la Municipalité s'est rendue compte qu'elle a nettement meilleur temps de commencer à spécialiser certaines tâches, avec des personnes formées pour ces tâches. Cela permet en général d'être beaucoup plus rapide, cela marche mieux parce que les personnes ont reçu une formation spécifique et cela libère des collaborateur·trice·s du Service pour d'autres tâches méritant tout autant d'efforts. C'est exactement le même phénomène que pour le poste dévolu à la Police du commerce. Le fait d'avoir une personne déléguée réellement pour ce travail, plutôt que de laisser la Police du commerce à la charge de l'ensemble des ASP, permet de spécialiser la tâche et de donner les formations adéquates, et en général cela fonctionne beaucoup mieux. C'est donc dans le même état d'esprit, même si là la formation est plus conséquente, que ce nouveau poste de collaborateur·rice spécialisé·e pour les transports est proposé, tant pour un homme qu'une femme.

Les missions générales et le descriptif de ce poste sont notamment les suivantes :

- Gérer et développer la politique des prestations communales en matière de transports et pour une partie de la mobilité.
- Être le·la référent·e pour les projets de l'organisme régional Région de Nyon en matière de transports et de mobilité.

- Œuvrer en qualité de chef-fe de projet pour la réorganisation des transports publics.
- Assurer le développement du Plan communal de mobilité pour les employé-e-s internes et externes.
- Gérer les prestations Mobility en lien avec le Plan communal de mobilité.
- Participer aux consultations et à la mise en place des offres transports publics des partenaires (CFF, Car Postal, TPN, etc.).
- Développer les prestations de guichet virtuel en matière de transports.
- Assurer le suivi des prestations à des partenaires.
- Gérer le dossier PubliBike.
- Être référent-e communal-e pour le projet P+R régional et coordonner les actions avec les autres Services communaux.
- Être référent-e communal-e pour le projet de Plan de mobilité interentreprises et coordonner les actions avec les autres Services communaux.
- Effectuer le suivi des prestations Noctambus (dont la participation communale a été dénoncée mais un autre projet est en cours d'élaboration).

Les tâches sont donc nombreuses, mais il tenait à les énumérer aux Conseiller-ère-s. La Municipalité ne va pas se battre contre l'amendement présenté par la COFIN mais va, pendant cette année, évaluer ce qu'il en est avec ce 80 %. Le cas échéant, si cela s'avère nécessaire, elle reviendra avec une augmentation de poste l'année prochaine.

- M. Rasul Mawjee : remercie M. le Municipal Gérald Cretegy pour les explications fournies. Il a presque convaincu les Conseiller-ères que 100 % ne vont pas suffire. Son intervention est plutôt basée sur le fait que le budget affiche un déficit de CHF 3,3 Mios, avec 5,5 ETP qui sont prévus en plus cette année. Ce qu'il craint, c'est que le renforcement de l'équipe de l'Administration communale continue sur sa belle lancée malgré les différentes interventions faites par les Conseiller-ère-s, et il aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur le fait qu'en engageant du personnel, cela nécessite des locaux, des infrastructures, des projets. L'évolution de la population communale n'évolue pas dans le même rythme, et il espère que les recettes fiscales vont pouvoir couvrir ces dépenses supplémentaires. Il appelle donc la Municipalité à bien regarder ce que la Commune a besoin au niveau du personnel et de reconsidérer les engagements pour les années à venir.

- M. Yves Froidevaux : relève que cet amendement représente 0,07 % du budget communal. La Municipalité pourrait jouer à « Où est Charlie » pour que les Conseiller-ère-s trouvent l'amendement qu'il faut faire et il invite la Municipalité à créer un poste bidon chaque année pour que le Conseil communal puisse le supprimer. Il est quand-même personnellement un peu surpris par les propos de M. le Municipal Gérald Cretegy, qui présente toutes les tâches du poste en question puis acte le fait que l'amendement sera déjà accepté et que le poste sera à 80 %. Si la Municipalité veut que chaque année le Conseil communal se mêle du taux d'activité des postes et propose des baisses, il pense que le fait d'accepter par principe les amendements et de ne pas défendre son budget est la meilleure manière de faire. Il ne peut que regretter cette attitude de la part de la Municipalité, cela ne va qu'encourager le Conseil communal à faire de la cogestion en matière de personnel.

Pour sa part, il trouve l'augmentation du nombre de collaborateur-trice-s assez sage par rapport à l'évolution des besoins de la Ville, aux nouveaux besoins de la population et au nombre d'habitant-e-s qui augmente, ainsi qu'aux défis régionaux et communaux. C'est en tout cas sa façon de voir et il ne peut que regretter les propos tenus par M. le Municipal Gérald Cretegy.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est accepté par 33 oui, 24 avis contraires, 4 abstentions signifiées.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 32 relatif au budget de l'exercice 2023 amendé, soit :

- I. de prendre en considération l'amendement proposé par la Commission des finances représentant au total une diminution des charges du compte 111.3011.00 « Traitements » de CHF 15'750.- pour le nouveau poste de collaborateur·trice spécialisé·e pour les transports, avec pour objectif d'engager cette personne à un taux d'occupation maximal de 80 %, le nouveau montant à inscrire pour cette ligne étant de CHF 1'643'300.-;
- II. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2023 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, tel qu'amendé, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF ~~3'333'500.-~~ 3'317'750.- et une marge d'autofinancement positive de CHF ~~1'945'800.-~~ 1'961'550.-.

7. Préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie

- Mme Caroline Félix, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- La Commission souhaite que la Municipalité ressence le nombre de génératrices sur le territoire afin d'éviter la location de ce matériel et qu'elle s'approche de la Protection civile (PC) pour évaluer le potentiel des centres PC qui pourraient fonctionner comme PRU.

Face à la dichotomie entre les directives du Canton et du Conseil fédéral et qu'environ 70 communes estiment que la mission confiée par le Conseil d'État semble disproportionnée, la Commission propose de réfréner l'achat et/ou la location de tout matériel recommandé. Si la Municipalité souhaite vraiment déposer un acompte pour sécuriser la location d'une génératrice, elle peut le faire via le budget dont celle-ci peut disposer librement. Selon les chiffres du préavis, l'acompte de réservation pour une seule génératrice de 100 kVA se monterait alors à CHF 16'067.-, soit un tiers des CHF 48'200.- mentionnés dans le préavis.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : remercie la Commission technique pour la rédaction de son rapport, dont la Municipalité a pris bonne note, même s'il a suscité quelques étonnements. Elle aimerait apporter quelques précisions et répondre à quelques interrogations.

Tout d'abord, s'agissant de l'idée évoquée dans le rapport d'utiliser les abris de la PC, il est vrai qu'il en a été parlé lors de la séance avec la Commission le 28 novembre 2022 puisque, au moment de cette séance, la Municipalité venait de recevoir l'information que ces abris étaient désormais à la disposition des communes dans l'ensemble du Canton et qu'elle avait déjà ce jour-là envoyé un courrier à l'ORPC pour demander l'autorisation d'utiliser ces abris. La réponse n'a pas tardé et est arrivée en date du 30 novembre 2022, par la négative. La raison invoquée par la PC est que l'abri des Perrerets est désormais le Centre de commandement de l'ORPC Nyon et que l'abri qui se trouve sous Grand-Champ est en activité, donc occupé et utilisé par la troupe de l'ORPC Nyon.

La Commission technique a posé une deuxième question concernant un courrier ouvert, un communiqué de presse, adressé par l'Association de communes vaudoises (AdCV) au Conseil d'État, en s'étonnant notamment de la méthode utilisée pour l'organisation de ces PRU, de la mise sur pied et des finances qui incombent aux communes, et la question était de savoir si la réponse était connue à ce jour. La Municipalité a contacté ce matin l'AdCV, laquelle l'a informée qu'à ce jour aucune réponse écrite ne lui est parvenue. Néanmoins, d'après un renseignement obtenu oralement, Mme la Conseillère d'État Christelle Luisier Brodard a été invitée à l'Assemblée générale de l'AdCV il y a quelques jours et aurait déclaré que des assouplissements étaient possibles et que des informations allaient suivre.

Le préavis de ce soir revêt évidemment un caractère particulier, dans un contexte qui dure depuis plusieurs années mais qui s'est révélé au début de l'été en Suisse de manière assez forte. C'est un contexte lourd et anxiogène. Pour la rédaction du préavis, la Municipalité s'est basée sur des informations reçues dans le courant de l'été déjà, soit sur des courriers du Conseil d'État qui indiquait des possibles pénuries d'énergie, et sur des informations de l'État-major cantonal de conduite (EMCC) qui est, de par la loi, l'organe traitant ces situations de crise. La Municipalité a également participé, le 12 octobre dernier, à Chésereux, à une séance d'information organisée par les préfets, avec la participation de l'EMCC.

Comme les Conseiller·ère·s le savent certainement, cette organisation de crise s'inscrit dans le cadre du plan OSTRAL, qui gère la situation de crise pour l'électricité et le gaz au niveau national. Actuellement, le niveau 1 sur 4 est activé, lequel concerne la surveillance de l'approvisionnement, soit la prévention du gaspillage, les économies d'énergie et la sensibilisation à la population. Les efforts entrepris par la population et les communes, en diminuant l'éclairage public ou le chauffage dans les bâtiments communaux, ont d'ailleurs déjà permis de faire des économies.

En demandant aux communes de déjà prévoir la phase 4, ces dernières vont amener leur pierre à l'édifice à la gestion de cette crise potentielle, qui n'est pas encore là mais qui est vraiment en phase préparatoire. Dans le canton de Vaud, la mission des communes est d'assurer des points de rencontre d'urgence pour accueillir la population en particulier lors des délestages, lorsqu'il n'y a plus de téléphone pour appeler les secours, lorsqu'il n'y a plus de lumière et que l'on a peut-être des problèmes pour s'orienter. Ce sont donc des points qui sont là pour palier à des urgences. Il s'agit-là de se préparer et d'envisager des solutions pour assurer la sécurité de la population en cas de délestages ou, pourquoi pas, de blackout.

Si la Municipalité ne fait rien et qu'il y arrive quelque chose, on va le lui reprocher. Si elle en fait trop, on va le lui reprocher, c'est sûr aussi, surtout s'il ne se passe rien. Mais la Municipalité doit faire la gestion des risques et évaluer jusqu'où elle veut aller en présentant ces points de rencontre d'urgence. La Municipalité a évidemment procédé à une analyse et a évalué les risques, puis a présenté ce préavis sur la base des informations qu'elle avait et a pu obtenir. La Municipalité a décidé de proposer le scénario large, c'est presque le cas extrême puisqu'elle propose d'alimenter des PRU du 1^{er} janvier au 30 avril 2023, avec un montant de plus de CHF 200'000.- pour chauffer et électrifier ces lieux pour toute la période.

Elle aimerait aussi attirer l'attention des Conseiller·ère·s sur l'acquisition de la génératrice pour l'informatique. Il s'agit d'un point très important pour l'infrastructure informatique communale. En effet, celle-ci est actuellement conçue pour parer aux risques de coupures d'alimentation pouvant être de quelques minutes, voire quelques secondes, et cela a permis jusqu'à présent de garantir la cohérence, de gérer l'intégrité des données et de toutes les applications métier, et l'Administration n'a jamais eu de souci par rapport à cela. Mais évidemment que ce qui est annoncé par le Conseil fédéral, à savoir des éventuelles périodes où le courant coupé – même si cela est peu probable et que l'on a un peu de peine à y croire aujourd'hui – pourraient avoir des répercussions très importantes parce que cela changerait le périmètre des risques auquel la Municipalité doit faire face et doit se préparer. Elle pense qu'elle n'a pas besoin d'expliquer que ce serait évidemment une catastrophe si l'informatique venait à ne plus redémarrer ou si des données venaient à être perdues.

Dans le même esprit, en cas de délestages, il faudra quand-même que la Commune ait des génératrices pour au minimum pouvoir mettre la lumière dans un local, dans un lieu fermé comme ces PRU, ainsi que du chauffage.

Aujourd'hui, en fin d'après-midi, M. le Municipal Gilles Davoine a reçu une information de l'EMCC, qui a donné des indications complémentaires et un peu plus détaillées concernant ces PRU, en particulier que ces derniers pourraient être des lieux plus petits, plus modestes, qui pourraient être chauffés plus facilement. Cela peut être une salle de conférence par exemple. Ce sont donc toutes des informations que la Municipalité prend maintenant en considération et qui seront intégrées dans la mise en place.

Le but du préavis est de faire un amendement au budget, de permettre à la Municipalité de mettre une ligne au budget qui va lui permettre de gérer cette potentielle crise, qui va lui permettre aussi de se préparer à l'hiver 2023-2024 puisque, comme les Conseiller-ère-s l'ont lu et le savent, l'été 2022-2023 n'est peut-être qu'un avant-goût. En 2023 ou 2024, la Municipalité aura peut-être également besoin des PRU et cela lui permettra donc aussi de se préparer pour la fin de l'année.

Les communes sont libres d'organiser cet accueil et elle aimerait citer M. le Préfet Olivier Fargeon, qu'elle a encore eu tout récemment au téléphone et qu'elle salue au passage : on est un peu dans une zone grise, on est un peu entre obligations et volontariat. Il en va de notre responsabilité d'élue-e-s, de notre responsabilité de citoyen-ne-s solidaires, et elle pense que le fait de prendre la situation au sérieux, c'est également affirmer que nous sommes aussi là pour prendre des décisions dans des situations qui ne sont pas toujours faciles. Mais même si les communications qui nous parviennent sont parfois contradictoires, nous devons absolument garder à l'esprit que nous sommes là au service de la population. Aussi, la Municipalité réaffirme sa volonté et la nécessité de se préparer et de mettre en place ces PRU comme cela est demandé par le Canton, et elle insiste sur l'importance de mettre sur pied ces 3 points de rencontre d'urgence pour la ville de Gland en cas de pénurie pour la population. Elle remercie dès lors les Conseiller-ère-s pour leur soutien et reste à disposition pour répondre aux questions.

- M. Rasul Mawjee : remercie la Municipalité d'avoir présenté ce préavis pour un PRU. Il pense que le PRU est un besoin continu et permanent. Le besoin d'un PRU n'est pas seulement pour cet hiver. Il pense que, en cas de crise, en cas de situation imprévisible, en cas de catastrophe quelconque qui pourrait survenir, il est nécessaire que la population glandoise puisse savoir quels sont les points de chute où elle pourrait se rassembler si jamais les moyens de communication, l'électricité ou l'eau potable venaient à être coupés, ou en cas d'affaissement de terrain comme à Morges, de glissement de terrain, de tremblement de terre, d'inondation, etc.

Il ne conteste pas du tout le besoin d'un PRU, mais cela ne veut pas dire mettre en place des génératrices de 100 kVA en 3 pièces éparpillées dans la Commune, cela ne veut pas dire avoir des chauffages à mazout un peu partout pour que l'on puisse être au mieux. Pour lui, le PRU consiste à avoir un projet qui est lancé, une organisation qui est créée, des processus qui sont établis. Dans le préavis, il ne voit pas de gestion de projet, il ne voit pas de poste de communication, il ne voit pas de besoins de ressources pour pouvoir organiser et mettre en place ce PRU, il ne voit que des moyens pour équiper rapidement des bâtiments. S'agissant de l'éclairage, 100 kVA représentent environ 10'000 ampoules LED consommant 10 watts chacune. Si des radiateurs soufflants étaient installés, il n'y aurait peut-être pas besoin de chauffage à mazout. Si l'on met des génératrices sur le tableau électrique, 100 kVA pourraient alimenter tout le bâtiment des Perrerets et les élèves pourraient continuer à suivre les cours. Est-ce cela que l'on souhaite ? En outre, il trouve que les différentes génératrices sont surdimensionnées. Suite aux explications données par Mme la Syndique Christine Girod, il comprend qu'une génératrice soit nécessaire pour l'Administration communale. Par contre, en cas de blackout, les gens ne vont pas se ruer à l'Administration communale pour effectuer des tâches administratives, les employé-e-s communaux-ales ne vont pas continuer à assurer la cadence du travail qu'il-elle-s font, et toute l'économie et le système vont s'arrêter.

Il trouve donc ce préavis un peu trop ambitieux, de nombreuses mesures techniques sont mises en place et il remercie la Commission technique de l'avoir bien étudié. Les membres de cette Commission ont bien apprécié le fait que l'informatique a peut-être besoin de ressources et que cela est dans les limites des compétences de la Municipalité. Qu'une génératrice ou qu'un chauffage à mazout soient nécessaires au cas où il ferait - 20°C à l'extérieur est compréhensible, mais un bâtiment ne se refroidit pas à la vitesse d'un congélateur. Il invite donc les Conseiller-ère-s à refuser ce préavis et à attendre des informations complémentaires, sachant que la situation des pénuries s'éloigne de jour en jour, que les barrages sont pleins et que les ressources sont plus ou moins garanties avec, en phase 3, de nombreuses mesures prévues pour que le délestage complet ne soient pas nécessaires. Les systèmes ayant des capacités de génération d'électricité en phases 2, avec une réduction de leur consommation qui sera imposée en phase 3, devraient être suffisantes. Il invite donc les Conseiller-ère-s à refuser ce préavis.

- M. Yves Froidevaux : relève que, dans l'intervention de M. Rasul Mawjee, il y a quelques confusions entre blackout et délestage, qui n'ont strictement rien à voir. Il souhaite tout d'abord donner quelques éléments. Les messages politiques du Conseil fédéral se veulent plutôt rassurants même s'ils préparent la pire des situations. Les patrons des entreprises électriques se préparent eux aussi au pire. Ce n'est pas parce que les barrages sont pleins qu'ils sont totalement optimistes et qu'ils écartent toute hypothèse d'un délestage, qui est une coupure programmée, contrairement au blackout qui ne l'est pas. C'est bien d'être optimiste, mais à un moment donné il faut aussi mesurer les risques qui seraient pris en refusant ce préavis.

S'agissant de la question d'un blackout, donc d'une coupure non programmée, il pourrait aussi venir d'un autre pays dans la mesure où toute l'électricité est interconnectée en Europe. En France, un blackout est écarté pour le mois de décembre, mais pas pour la suite. Il suffirait qu'une partie du réseau européen explose pour que l'on se retrouve dans le noir de manière non contrôlée, et il pense qu'il serait effectivement très dommageable de ne rien prévoir et de ne rien mettre en place. Mme la Syndique Christine Girod a déclaré que le dispositif pourrait être redimensionné à la baisse, mais il faudrait plus d'informations à ce sujet. Des projections financières ou des hypothèses peuvent-elles être communiquées aux Conseiller-ère-s ? Il croit que c'est de la responsabilité du Conseil communal d'assurer la sécurité des glandois-es, c'est l'une des missions des Conseiller-ère-s communaux-ales. En cas de coupure, prévue ou non, on ne peut pas laisser la population sans accès à des moyens de communication pour par exemple appeler les secours, cela serait totalement irresponsable de la part des Conseiller-ère-s. La prochaine séance du Conseil communal aura lieu en février 2023, et il espère qu'elle pourra se tenir et qu'il n'y aura pas de coupure ce jour-là. Mais il pense que ce ne serait effectivement pas sage, pas correct et pas responsable de la part des Conseiller-ère-s que de refuser ce préavis, si d'autant plus il peut leur être garanti que le montant qui sera dépensé sera bien moindre que celui mentionné dans le préavis.

- Mme Christine Girod : relève que M. Yves Froidevaux a bien écouté ses propos et aimerait aussi dire à M. Rasul Mawjee qu'il n'est pas question pour la Municipalité de traiter les cas d'éboulements ou de tremblements de terre. Comme déjà dit, chacun a sa propre mission, les communes ont celle d'organiser des PRU et n'ont pas du tout la prétention d'aller plus loin, ni de chauffer d'une manière totalement exagérée. Il n'est pas question pour la Municipalité, et cela n'a jamais été le propos, de faire quelque chose de surdimensionné par rapport aux besoins de la Ville. Simplement, elle répète que les informations que la Municipalité avait ne lui permettait pas de calibrer suffisamment, c'est pourquoi elle est partie sur les salles communales qu'elle a à sa disposition. M. Yves Froidevaux soulève la question du dimensionnement. Entre cet après-midi et ce soir, la Municipalité n'a pas encore refait des plans ni mis en place une cellule de communication, cela va se prévoir ces prochains jours. Comme déjà expliqué, la Municipalité a besoin d'un budget dans lequel il est possible de travailler. Cependant, il est vrai que si elle arrive à faire ces PRU dans des pièces ou des maisons à la place des salles communales qui sont très grandes, évidemment qu'elle aura alors besoin de génératrices plus petites, elle en aura peut-être moins besoin et n'aura certainement pas besoin de mazout, puisque pendant quelques heures les pièces restent encore chauffées de manière abordable. Cela a donc quand-même permis à la Municipalité de faire une nouvelle évaluation de la situation.

Le point n° 1, elle en a parlé, c'est la génératrice pour l'informatique. Il y a là une urgence à pouvoir malgré tout s'assurer rapidement de pouvoir sécuriser le système informatique de la Commune, il en va là aussi de la sécurité de la cyberadministration, et c'est un point sur lequel la Municipalité aimerait insister. Ensuite, la Municipalité serait quand-même obligée d'acquiescer un certain nombre de choses, notamment une voire 2 génératrices pour l'électricité.

Aussi, et sur ces reconsidérations, la Municipalité propose d'amender le préavis n° 33 dans ses conclusions comme suit : « *d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 70'000.-* » au lieu des CHF 202'500.- mentionnés dans le préavis.

- M. Samuel Freuler : est assez étonné que l'on accepte la réponse de la PC aussi facilement, parce qu'à quoi sert la PC ? Pour lui, la PC intervient pour les cas d'urgence, et là on aurait des cas d'urgence. Alors si les abris de la PC de Gland sont tous occupés par la PC, il ne sait pas où iraient les concitoyen-ne-s en cas d'une autre urgence. Il est donc un peu étonné que l'on accepte comme cela une réponse. La PC est quand-même rétribuée toute l'année pour garantir la protection et la sécurité de la population en cas d'urgence.

Par ailleurs, il se pose la question s'agissant de l'infrastructure informatique de la Commune. Si tout tombe, il n'y aura plus d'Internet et plus de téléphone. À quoi donc servira le serveur de l'informatique communale dans cette situation ? Parce que de toute façon le préavis dit déjà qu'aujourd'hui le système permet d'arrêter les serveurs sans perte de données. En cas de délestage, la Municipalité est avertie et peut dès lors arrêter les serveurs sans perdre de données. En outre, lors de délestage, personne ne travaille.

- M. Gérald Cretegnny : déclare que, s'agissant de la PC et de l'utilisation des infrastructures, même si c'est la Commune qui paie finalement ces dernières, il n'en reste pas moins que certaines d'entre elles sont attribuées directement à la PC. C'est le cas par exemple de l'abri des Perrerets, qui est devenu un poste de commandement pour la région. Cela signifie justement qu'en cas de crise, avec des besoins de ce type-là, c'est un poste qui est totalement occupé par la PC pour pouvoir travailler au niveau de l'ensemble de la région.

S'agissant de la sauvegarde de l'informatique, il est actuellement parlé de délestages alternatifs de 4 heures. La Municipalité n'a pas encore toutes les données et ne sait pas si ce sera par quartier ou par localité, mais elle a intérêt à avoir un système qui reste en fonctionnement et qui ne s'arrête pas à tout bout de champ, parce que, dans ce cadre-là, les dangers seraient quand-même importants. Et en cas de panne, les coûts pourraient aussi devenir très importants. Il est donc mieux d'avoir un système qui fonctionne, tout en sachant qu'il n'y aura peut-être pas d'usage informatique pendant 4 heures dans une partie de la Ville, voire dans toute la Ville, mais dans tous les cas il faut que la Municipalité puisse arriver à mettre cela sur pied rapidement.

- Mme Christine Girod : précise que la sauvegarde de l'informatique ne servira effectivement pas pour utiliser un ordinateur pendant le délestage, M. Samuel Freuler a raison sur ce point-là, il n'y aura plus rien du tout, sauf peut-être une génératrice si la Municipalité arrive à l'avoir. Mais il n'y aura effectivement pas d'ordinateur et personne ne va travailler pendant ces 4 heures, sauf les collaborateur-trice-s qui seront dans les PRU. La question est d'assurer la sauvegarde des données durant la durée du délestage, parce que le système qu'a aujourd'hui la Commune suffit pour quelques secondes ou minutes de coupure d'électricité, mais pas pour la durée du délestage. Il y a bien des réseaux, mais ils ne seront pas utilisés pendant les délestages.

- M. Raphaël Grandjean : pense que l'on a tous besoin d'un PRU, mais il croit surtout que l'on a besoin de se préparer. Personnellement, il invite quand-même les Conseiller-ère-s à refuser ce préavis parce qu'il n'est pas préparé, il n'y a pas de présentation claire des besoins nécessaires, et il invite vraiment la Municipalité à préparer quelque chose de cohérent et qui réponde à des besoins. Il pense que l'on a besoin de quelque chose, mais pas dans la précipitation comme cela est proposé ce soir.

- M. Pierre-Alain Bringolf : déclare qu'un spectacle de magie a été présenté tout à l'heure au Conseil communal. Il était personnellement à 3 mètres du petit artiste et il avoue qu'il n'a pas du tout vu les tours de passe-passe qu'il faisait, il a donc un certain talent. Mais là il n'a pas vu non plus comment le montant du préavis était passé de CHF 202'500.- à CHF 70'000.-. La Municipalité peut-elle fournir plus d'explications sur le détail et la justification de cette diminution de quelques CHF 130'000.- ?
- M. Gilles Davoine : relève qu'effectivement, comme l'a très justement dit Mme la Syndique Christine Girod, les informations arrivent du Canton et la Municipalité n'est pas toujours satisfaite, dans ces périodes-là, des informations qui lui parviennent. Comme l'a aussi dit Mme la Syndique Christine Girod, il a personnellement reçu un appel cet après-midi de M. Patrick Sauty, Chef d'État-major de l'EMCC, donc de la conduite de crise, qui, pour la première fois, l'a informé du fait que finalement, comme l'a justement relevé M. Rasul Mawjee, les PRU n'ont pas besoin d'être installés dans une salle communale qui devrait être chauffée et éclairée totalement. En effet, et cela répond aussi à la problématique de la PC, ces PRU ne visent pas à héberger des gens, à accueillir des personnes pour manger ou dormir, car les délestages auront seulement une durée de 4 heures. En principe, la population ne va pas du tout se précipiter dans ces PRU au moment d'une panne d'électricité, qui en plus est prévue à l'avance. Les PRU sont des endroits où, en cas de problème, il y aura notamment un moyen de communication durant les coupures puisque les antennes seront à l'arrêt. Depuis un téléphone fixe ou portable, il ne sera donc plus possible d'appeler une ambulance si son conjoint-e fait une crise cardiaque, il ne sera pas possible d'appeler les pompiers en cas d'incendie, ni d'appeler la police en cas de cambriolage. La mise en place des PRU, lesquels ne sont pas destinés à héberger des gens, vise uniquement à avoir une réponse, un moyen de communication et une information, et la population sait effectivement où l'information peut être requise de la part de la Commune. Forte de cette information, qui arrive certes tardivement du Canton, la Municipalité peut redimensionner ces PRU. Et dans ce cadre-là, M. Rasul Mawjee a raison. Une aussi grosse génératrice ne serait pas nécessaire si un PRU pourrait être installé par exemple à la Salle de la Municipalité au lieu de la Salle communale. Beaucoup moins d'éléments seraient nécessaires, ce qui explique bien évidemment que de nouveau la Municipalité demande une ligne de budget.

Au vu des informations reçues ce jour, le préavis présenté avec l'achat de grosse génératrices est surdimensionné, la Municipalité doit dès lors le modifier. Elle ne va pas laisser le montant de CHF 202'500.- en sachant pertinemment désormais que c'est surdimensionné, mais elle a appris cela cet après-midi. En revanche, la Municipalité a toujours besoin d'une ligne de budget, qu'elle estime désormais à CHF 70'000.-, sans pouvoir donner le total exact. Il y a CHF 34'000.- pour l'informatique, qu'il est important d'avoir, et cela en tout temps, par exemple lors de blackouts. L'informatique est devenue beaucoup plus importante au sein de l'Administration et a besoin d'être sécurisée. Pour le reste, la Municipalité estime avoir maintenant besoin de CHF 36'000.- pour pouvoir quand-même s'équiper de manière à avoir des PRU en 2 ou 3 endroits de la Commune, qui soient éclairés avec quelques lampes LED – il n'y a pas besoin de 10'000 ampoules, c'est juste – chauffés et où l'on puisse alimenter et recharger si nécessaire la radio qui permet de communiquer avec les secours. Voilà comment la Municipalité est arrivée à ce montant de CHF 70'000.- qui n'a rien d'un tour de magie puisque c'est une ligne de budget. La Municipalité ne pourra pas dépenser plus et elle la diminue raisonnablement compte tenu des informations reçues. Personnellement, il était le premier à ne pas être convaincu par le fait d'avoir des PRU dans une salle communale, aux Perrerets ou à Mauverney. Avec le nouveau système dont il est parlé, à savoir un lieu plus petit, c'est exactement ce qu'il faut. Par exemple, si le refuge était placé au milieu du village, ce serait super, parce que finalement c'est exactement ce qu'il faut. On peut y faire un feu pour se chauffer, mettre une petite génératrice à l'extérieur pour avoir de la lumière et charger la radio, et c'est bon, c'est de cela dont il est finalement parlé. Lorsque Mme la Syndique Christine Girod, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et lui-même se sont rendus à Chésereux, la Préfecture a annoncé à la soixantaine de personnes présentes qu'il fallait faire attention, qu'en cas de délestages il y aurait des morts et qu'il fallait faire des PRU dans des lieux ressemblant à la Salle communale de Chésereux. Et c'est suite à ces informations que la Municipalité a présenté ce préavis.

Il a été proposé aux Conseiller·ère·s de refuser ce préavis et d'attendre que la Municipalité en présente un nouveau. La Municipalité assume s'être trompée et pourrait revenir avec un autre préavis. Mais la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 23 février 2023, soit dans la période où la situation pourrait être critique – même si la probabilité est extrêmement faible et que le Conseil fédéral se veut rassurant – et cela serait donc trop tard. C'est la raison pour laquelle la Municipalité propose de mettre CHF 70'000.- au budget, sur lequel il est déjà économisé environ CHF 14'000.- ou CHF 15'000.- dans la mesure où l'indexation du coût de la vie est de 3 % et non pas de 3,1 % comme budgété. Une économie est donc faite sur l'indexation des salaires, mais la Municipalité demande un montant maximum de CHF 70'000.- pour une ligne budgétaire, qui ne sera certainement pas utilisée dans son entier. CHF 34'000.- serviront pour l'informatique et le solde servira à assurer ces PRU qui sont importants à prévoir en cas de crise, et il rejoint MM. Yves Froidevaux et Rasul Mawjee sur ce point. Certains cantons, comme Berne par exemple, ont d'ailleurs de base mis en place des PRU, hors crise énergétique, en cas de catastrophe naturelle. Et la Municipalité a besoin de cette ligne au budget pour pouvoir être en accord avec ce qui lui est très clairement demandé par le Conseil d'État et l'EMCC, même si cela ne semble pas être une obligation légale.

- M. Dimitri Grandjean : déclare qu'il a été parlé de tour de magie et il pense que M. le Municipal Gilles Davoine vient un peu de révéler le truc, parce qu'à la lecture du préavis, il avait l'impression que ces PRU allaient être quelque chose de gigantesque, alors que maintenant l'on se retrouve finalement avec quelque chose d'assez amputé. Il avoue qu'il n'était pas convaincu par le préavis, mais les explications fournies et le matériel nécessaire pour assurer des fonctions critiques le convainquent plus. Malgré tout, il reste quand-même assez critique par rapport à cette ligne de budget, il a l'impression que l'on est un peu dans la parano. Il trouve que cette histoire de génératrice pour le Service informatique en cas de délestage est disproportionnée et a l'impression qu'il y a des choses beaucoup plus importantes que l'administratif dans la commune de Gland. Par exemple, les besoins en lignes de communication sont bien plus importants car, si l'on prend le cas de M. Rasul Mawjee qui habite au golf, en cas de crise cardiaque, le temps de monter à pied jusqu'au premier PRU prendrait entre 10 et 15 minutes, sachant qu'en cas de crise cardiaque il n'y a presque plus de chance de survie après 10 minutes. Il trouve qu'il y a un certain manque de réflexion. Là on réfléchit sur une génératrice pour l'informatique, mais il pense qu'il faudrait prévoir cette ligne de budget pour quelque chose d'autre.
- M. Martin Ahlström : déclare qu'il est le premier à s'opposer un peu aux dépenses publiques, surtout lorsqu'elles sont inutiles, mais ici on est dans une situation particulière. Le préavis est un préavis d'urgence, on essaie de trouver une mesure rapide à un problème urgent qui pourrait survenir, même si tout le monde espère qu'aucun problème ne survienne entre décembre et mars. Mais la Municipalité a proposé ce préavis et il pense que c'est un outil qui est pris dans l'urgence. On peut toujours critiquer, mais au moins il y a quelque chose. Et il pense qu'il est mieux d'avoir ce préavis voté avec une ligne de budget que de n'avoir rien du tout. C'est la raison pour laquelle il invite les Conseiller·ère·s à accepter ce préavis.
- M. Rasul Mawjee : déclare qu'après avoir entendu l'amendement proposé par la Municipalité, il est de loin plus satisfait. Il ne conteste pas l'investissement de CHF 34'000.- pour le Service informatique qui permettrait de protéger les serveurs. Le bâtiment de l'Administration communale serait ainsi sous tension, ce qui permettrait aux différents états-majors et à la PC de recharger les divers équipements sans complément de génératrice. Il pense aussi qu'effectivement le PRU est un besoin permanent, qu'il y aura un besoin de communication. Il a relevé qu'un travail d'organisation, de gestion de projet et de création des procédures sera mis en place, ce qui va naturellement coûter soit en heures des employé·e·s de l'Administration communale ou en heures supplémentaires vu qu'il·elle·s sont toujours surchargés à 100 %. Cela est nécessaire et dans la mesure où le montant est descendu à CHF 70'000.-, il invite les Conseiller·ère·s à soutenir ce préavis amendé comme l'a proposé Mme la Syndique Christine Girod. Personnellement, il soutiendra donc le préavis amendé à CHF 70'000.-.

- M. Michel Girardet : aimerait quand-même relever une contradiction. Il est dit que les conséquences de coupures de longues durées seraient la désactivation de l'informatique, avec également une probabilité de pannes non négligeables. Cela montre donc bien que des mesures doivent être prises, et les conséquences de ces pannes pourraient effectivement être bien plus coûteuses que le montant demandé. C'est peut-être faire preuve de trop d'optimisme que de minimiser ce qui pourrait arriver et de se dire un peu béatement qu'il ne va rien se passer. Il rappelle quand-même que chaque année, pendant la période d'hiver, la Suisse ne peut pas s'approvisionner et ne peut pas fournir sa propre utilisation. La Suisse doit donc, chaque hiver, acheter de l'énergie à l'étranger, et notamment en France. Or, pas plus tard que ce matin, un article du quotidien 24Heures titrait « *La France panique et réduit sa consommation* ». D'après des informations datant d'une quinzaine de jours, la France a réouvert une centrale à charbon, qu'elle avait fermée il y a quelques temps, pour garantir son approvisionnement, sans même être sûre d'y arriver. Si elle en est à ce stade-là, la France va-t-elle fournir à la Suisse l'énergie dont elle aura besoin ? Il en doute grandement. Il rejoint également M. Yves Froidevaux lorsqu'il déclare que les Conseiller·ère·s sont des élu·e·s qui ont certains devoirs et responsabilités vis-à-vis de la population glandoise, et il croit qu'il·elle·s se doivent quand-même, à ce titre-là, de faire un minimum pour garantir les besoins qui sont proposés dans le préavis. C'est la raison pour laquelle il appelle les Conseiller·ère·s à soutenir ce préavis amendé.
- M. Gilles Davoine : va rapidement répondre à l'interrogation de M. Dimitri Grandjean. Il connaît bien l'exemple des problèmes des radios vu que c'est lui qui l'a donné. La Municipalité a agi par rapport à ces radios et si elles ne se trouvent pas dans le préavis, c'est parce qu'il s'agit de radios spécifiques fournies par le Canton. La Municipalité a demandé à en avoir plus que 3, soit une dans chacun des PRU, mais elle n'est pas sûre de pouvoir les obtenir dans la mesure où ce type de radio est limité. L'idée est de mettre en place soit du personnel avec des gilets orange, soit des tentes par exemple réparties en plus d'endroits de la Commune disposant de moyens de communication. Si cela n'est pas possible, il faudra faire avec ce qui sera à disposition, mais au moins la population saura que des radios seront à disposition dans les PRU. L'idée des radios est bonne et la Municipalité l'aurait certainement prise si ces radios n'étaient pas fournies par le Canton. S'il est possible d'avoir plus de radios, la Municipalité fera certainement en sorte que les gens soient plus joignables et plus proches d'un moyen de communication, mais au moins, avec le PRU, ils savent où aller. Certes cela peut être trop éloigné, mais les gens savent où aller et cela est quand-même le principal.
- M. Rasul Mawjee : aimerait savoir, pour changer de sujet maintenant que tout le monde commence à se dire que le préavis amendé conviendrait, qui va s'occuper des PRU. Seront-ils juste équipés ou des personnes seront-elles présentes ? Dans l'affirmative, qui seront-elles ?
- Mme Christine Girod : répond qu'il est prévu que cette tâche soit dévolue à l'Administration communale. Ce sont donc des employé·e·s de la Commune qui accueilleront la population.
- M. Adrian Hochreutener : souhaite revenir sur la partie de la PC, étant donné qu'il est le remplaçant commandant de cette dernière et qu'il en connaît le fonctionnement structurel. Il existe 3 types d'abris, à savoir :
 - Les abris privés situés dans les bâtiments d'habitation ou les villas.
 - Les abris publics, par exemple des économats situés dans les écoles et qui sont aujourd'hui équipés d'étagères de rangement mais qui sont prévus à être modifiés en temps de guerre pour pouvoir y mettre des lits, ou comme celui des Perrerets occupé par la société de ping-pong.
 - Les constructions, soit des casernes de protection civile.

Lorsqu'il est demandé de libérer une construction, c'est comme si l'on décidait de faire un PRU dans le poste de gendarmerie et de mettre tous les gendarmes dehors. Cela n'a pas de sens, c'est se tirer une balle dans le pied et cela supprimerait l'outil de base de la protection civile.

Comme son nom l'indique, l'hôpital de Grand-Champ est un hôpital. Celui-ci est prévu pour soutenir l'Hôpital de Nyon en cas d'appoint, en cas de crise, et permet d'avoir une cellule de sanitaire où l'on peut octroyer les premiers soins, voire les premières opérations. Il est donc clair que ce lieu ne peut pas être utilisé comme PRU dans la mesure où il priverait la PC d'avoir des outils à disposition en cas d'une autre catastrophe.

La PC dispose effectivement de génératrices, dont les plus grosses sont déjà dévolues au système de radios qui permettrait aux communes et aux différents partenaires de communiquer avec la PC depuis les PRU. Les autres génératrices à disposition de la PC sont tellement petites qu'elles sont à peine suffisantes pour utiliser un chauffage. Elles sont donc gardées en réserve pour les cas de grande urgence de nécessité. Si la PC les engageait dans les PRU, elle ne pourrait plus ensuite les avoir à disposition pour venir au secours de la population.

- Mme Christine Girod : précise que les communes doivent tenir à jour un Plan de continuité des activités (PCA) s'agissant des procédures et des mises en place de ces PRU. La Municipalité l'avait déjà fait lors de la crise de la Covid-19, ce PCA a été réactualisé pour cette crise-là, et c'est sur cette base que travaille l'Administration. Elle tient également à rassurer les Conseiller-ère-s : de nombreuses choses s'organisent et des mesures ont déjà été entreprises, lesquelles doivent être communiquées à la Préfecture ou au Canton.
- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la Municipalité, soit de modifier le point III. des conclusions du préavis en diminuant le montant des compléments au budget de fonctionnement 2023, représentant au total une augmentation des charges de CHF 70'000.- au lieu des CHF 202'500.- figurant dans le préavis, le point IV. étant modifié en conséquence.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'amendement présenté par la Municipalité est accepté à une large majorité, 4 avis contraires, 5 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 6 avis contraires, 6 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie amendé, soit :

- I. d'autoriser la Municipalité à mettre en place les mesure d'urgence et les dépenses qui en découlent;*
- II. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF ~~202'500.-~~ 70'000.-;*
- III. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :*

	CHF
Excédent de charges prévu au budget 2023	3'317'750.-
Amendements au budget 2023 selon préavis municipal n° 33	202'500.- 70'000.-
Excédent de charges selon budget et amendements au budget 2023 selon préavis municipal n° 33	3'387'750.-

8. Préavis municipal n° 34 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale

- La séance est fixée au jeudi 12 janvier 2023, à 20h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie des Municipaux responsables, Mme la Syndique Christine Girod et M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Pascal Riesen, UDC

Membres : Mme Anik Freuler, GDG – Mme Magali De Preux Boscardin, GDG – M. Marc Morel, PS-Les Vert-e-s – M. Adrian Hochreutener, PLR,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : attend un peu avant de prendre la parole pour ne pas toujours être le premier à réagir aux préavis de la Municipalité. Il n'y a malheureusement personne d'autre qui veut s'exprimer et il en est bien triste.

À la lecture de ce préavis, la première chose qui l'étonne est qu'il est parlé de crise du logement, de l'après Covid-19, de nombreuses surfaces commerciales vides, et voilà que la Commune désaffecte des logements prévus en phase finale de rénovation pour aller y mettre des bureaux. Il y voit-là une sacrée contradiction. Il pense donc que la Commission technique a des questions à poser à ce niveau-là. Il est mentionné que d'autres options ont été étudiées et il serait bien qu'elles soient indiquées en détail.

Ensuite, il a un peu de peine à s'y retrouver avec le nombre de places de travail, il pense donc que là aussi la Municipalité devrait fournir des informations à la Commission technique, parce si 8 collaborateur-trice-s partent du Service des finances, qu'il y en a 4 qui prennent leurs places et qu'à la fin il n'y a plus que 2 places de libre, cela fait que 2 collaborateur-trice-s ont disparu. Il ne savait pas que la Municipalité était magicienne jusqu'au bout des ongles.

Il est également surpris – et il pense que la Municipalité pourra faire tomber cela – que l'on demande une garantie de loyer à un organisme public.

Dans le détail des frais, il a vu un poste qui l'étonne, à savoir qu'il y a une nouvelle mise en passe du bâtiment communal, qui lui semble déjà être en passe électronique. Cela représente quand-même CHF 40'000.- dans ce préavis.

Pour finir, quand des écoliers n'ont pas assez de place dans leur collège, on leur met des containers à disposition. Comme l'infrastructure pour le Service des finances est censée être pour une durée déterminée dans la mesure où, s'il a bien compris les projets de la Municipalité, l'Administration va être regroupée à Gare-Sud, pourquoi ne met-on pas les employé-e-s de la Commune dans des containers pour une durée déterminée ?

- Mme Anik Freuler : déclare qu'il serait bien qu'une visite des locaux, en particulier ceux situés à la Grand'Rue, soit organisée pour les membres de la Commission technique. Cela les aiderait peut-être à comprendre ce qui se passe.

Elle a de nombreuses questions, qui sont les suivantes :

- Les travailleurs sociaux de proximité (TSP) doivent déménager au Borgeaud. Où étaient-ils avant et que va-t-il advenir de leurs anciens locaux ?

- Le Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU) a donné son accord à la réaffectation initiale des locaux au Borgeaud pour qu'ils puissent être loués comme bureaux administratifs. Est-ce sur demande du propriétaire ?
- Est-ce qu'il est possible, comme pour le préavis municipal n° 17/2017 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale pour la législature 2016-2021, d'avoir les plans du Borgeaud et de la Grand'Rue avec les occupations nouvelles, actuelles ou inchangées.
- Cet exercice de déménagement, cette réorganisation est faite en anticipant l'absorption des besoins ETP et futurs recrutements pour les années 2023 et suivantes. Est-il possible d'avoir les prévisions pour les 5 prochaines années par Service, identiques à l'annexe 2 du complément au préavis municipal n° 35 présenté au Conseil communal le 14 décembre 2017 ?
- Quelle est, de manière générale, la politique de la Municipalité envers le Home Office et la possibilité d'avoir des Hot Desks – donc non réservés à une personne en particulier ?
- Le coût au m² pour la location du Borgeaud va de CHF 240.- à CHF 280.-. Il est compréhensible que le 3^{ème} étage soit moins cher parce qu'il n'y a pas d'ascenseur. En revanche, le 2^{ème} étage devrait être uniformisé à CHF 257.- comme ce sont toutes des surfaces de bureaux.
- Le loyer du 1^{er} étage du préavis de 2017 se montait à CHF 220.-. Pourquoi y a-t-il autant de différence maintenant ?
- Le prix des parkings a aussi augmenté de CHF 110.- à CHF 130.- pour les 5 places déjà existantes. Quel est leur taux d'occupation actuel ?
- Où se parquent actuellement toutes et tous les collaborateurs qui vont déménager ? Pourquoi a-t-on besoin de 6 nouvelles places ?
- Il est fait mention des frais de démontages des cuisines du 2^{ème} étage. Où vont-elles être stockées et à la charge de qui ? Et qui va payer la remise en état des lieux lorsque la Commune déménagera à Gare-Sud dans elle ne sait combien de temps ?
- Il est prévu de racheter du mobilier pour 14 postes de travail. Qu'advient-il de tout le mobilier des employé·e·s qui déménagent ?
- Quel équipement informatique est couvert dans les CHF 15'000.- mentionné pour Borgeaud ?
- N'y avait-il pas déjà un espace cafétéria pour le 1^{er} étage ? Dans le préavis municipal n° 17/2017, il était fait mention de CHF 19'500.- pour les installations sanitaires et les équipements cuisine. Où mangeaient les collaborateur·trice·s concerné·e·s ?
- Qui s'occupait de la conciergerie du 1^{er} étage jusqu'à présent et à quel coût ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La séance est suspendue durant 10 minutes. Les débats reprennent à 22h00.

9. Motion de M. José Caiano, M. Marc Morel et Mme Stéphanie Larrivé intitulée « Pour un gymnase dans notre Commune épisode II »

- Le président passe la parole à M. José Caiano pour le développement de sa motion.
- M. José Caiano : déclare qu'au vu des derniers éléments fournis par le Bureau, les motionnaires demandent le retrait de leur motion. Toutefois, il aimerait expliquer que ce retrait concerne la forme de la motion, les inquiétudes d'aujourd'hui au niveau du gymnase étant conservées. Une interpellation à ce sujet avait été déposée en 2018. Il ne remet nullement en question le travail de la Municipalité, mais toutefois, au vu de la dernière réforme qui a été faite, il s'inquiète énormément pour l'avenir des enfants qui partent au gymnase. Comme mentionné dans la motion, le gymnase d'Etoy est uniquement provisoire. Avant que les choses ne prennent de l'ampleur, il aimerait absolument intervenir là-dessus et il reviendra donc sur le sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal, sous une autre forme.
- M. Thierry Genoud : informe les Conseiller-ère-s, même si la motion est retirée, que la Municipalité avait déjà approché le Canton avant l'été pour l'informer des parcelles vides, des parcelles libres et des parcelles privées de la Commune. Il est vrai que rien ne va très vite avec le Canton, mais ce dernier est à la recherche de terrains et la Municipalité avait fait un gros travail à ce sujet avant l'été. Au début de l'automne, la Municipalité a relancé les autorités cantonales pour savoir où en étaient leurs recherches mais n'a pas de nouvelles pour le moment. Mais la Municipalité va sans autre continuer à travailler avec le Canton pour mettre un gymnase à Gland. La Municipalité a toujours annoncé qu'il était dans ses plans que de mettre du terrain à disposition. Il n'y a pour l'heure aucun terrain communal disponible, mais des terrains privés pourraient par contre être mis à disposition pour la construction d'un éventuel gymnase à Gland. La Municipalité continue à travailler sur ce sujet, même sans motion.
- Le président prend bonne note du retrait de la motion.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mardi 13 décembre 2022, à 18h30, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsables, M. Gérald Cretegy. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Steve Binggeli, GDG

Membres : Mme Catherine Sicuranza, GDG – Mme Stella Motta Larrivé, PS-Les Vert-e-s – M. Roger Hemberger, PLR – M. Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Interpellation de M. José Caiano, pour le groupe PS-Les Vert-e-s, intitulée « À quand une coordination entre dicastères des travaux routiers et de la sécurité ? »

- Le président passe la parole à M. José Caiano pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gérald Cretegny : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation, qui pose un nombre assez impressionnant de questions. Il va reprendre ces dernières et va essayer d'être le plus synthétique possible.

- Comment sont gérées les relations entre les chantiers à entreprendre sur la voirie communale et les aspects sécuritaires pour les usagers ?

La planification, l'exécution et la coordination des chantiers sont gérés à la fois par le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE), respectivement par le Bureau technique, pour ce qui concerne les activités du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, ainsi que par le groupe des assistants de sécurité publique pour ce qui concerne la validation des plans de signalisation temporaire et de déviation.

- L'interminable chantier de Gare-Sud aboutit parfois à un balisage incohérent : interdiction générale de circuler alors qu'il y a un parking aménagé par vos services pour cycles, motocycles et cyclomoteurs ou des commerces à atteindre, ainsi qu'un manque total d'une zone dépose-minute pour les usagers de Gare-Sud. Qui décide quoi en la matière ?

L'accès au parking se fait par le Chemin du Vernay. L'interdiction de circuler est donc conforme dans le sens indiqué. Il est vrai qu'il existe par contre une autorisation pour les cars et les camions, laquelle vient simplement du fait que le rebroussement de chemin en venant du côté Lausanne n'est pas possible alors qu'il y a des fournisseurs à livrer, ce qui fait que la Municipalité a autorisé cette circulation. À ce niveau-là, la signalisation est ad hoc.

Ensuite, sur la question pure de la zone de dépose-minute, c'est une question qui doit encore être étudiée avec le SIE.

- Est-ce le même service qui a décidé de mettre un stationnement pour les véhicules du marché hebdomadaire ainsi que le parking PubliBike dans cette même zone sans aucune contradiction ?

La station PubliBike et le parking se trouvent sur 2 surfaces différentes et prennent également des chemins distincts. Il n'y a donc pas de contradiction.

- Que se passe-t-il en cas d'accident ?

La Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) s'applique, ce qui veut dire que dans le cadre d'un accident, c'est effectivement le relevé des responsabilités qui s'applique.

- Comment vos services gèrent-ils le maintien de l'ordre ?

Les Services procèdent à des contrôles réguliers aux abords des chantiers plusieurs fois par jour. Les patrouilles peuvent être pédestres, faites à vélo ou au moyen d'un véhicule.

- Chantier mal tenu et sans contrôle : Toujours à Gare-Sud, la photo 4 montre l'état du chantier pendant une pause de midi, alors que de nombreux pendulaires empruntent le passage sous-voies. Dans une telle situation, qui assure la sécurité de ces chantiers routiers qui entravent les mobilités ?

Là aussi, des vérifications doivent être faites avec le SIE. L'interpellation a été transmise très tard et la Municipalité doit procéder à des vérifications. Cela est peut-être, même certainement, dû à un dégrappage, avec de la matière qui s'est détachée et qui est peut-être restée quelques jours, il ne sait pas, il n'a pas encore d'indication absolument claire à ce sujet.

- **Passages protégés sans les patrouilleurs prévus : À plusieurs endroits, personne n'assurait la sécurité des élèves. Y a-t-il un problème au sein des patrouilleurs scolaires ?**

En raison du fractionnement des horaires de travail, soit 4 périodes d'environ 30 minutes réparties sur une journée d'environ 8 heures, il est constaté un désintérêt croissant de la population pour cette activité de patrouilleur scolaire. Cela étant, l'Administration continue à déployer des efforts pour attirer des candidats. 4 campagnes de recrutement ont eu lieu depuis 2020. Grâce à cela, la ville de Gland a su conserver l'un des dispositifs les plus larges de patrouilleurs scolaires. Lors d'absences, comme préconisé par la Gendarmerie vaudoise, il est privilégié une présence devant les écoles ainsi que dans les zones à fort trafic. Il est en particulier relevé le fait que, au niveau cantonal, Gland est l'une des communes ayant la plus grande densité de patrouilleurs scolaires.

- **Balisage inadapté : En attendant l'interminable projet de réfection de la Vy-Creuse, la signalisation du carrefour à la hauteur du Chemin des Pommiers a été refaite, avec l'ajout inutile d'un panneau « carrefour modifié » (pour les automobilistes)... mais toujours pas de passage piétons alors que le chemin est très fréquenté par des promeneurs et les résidents du quartier des Pommiers, et sert également pour joindre La Lignière. Quelle appréciation a été effectuée pour évaluer les potentiels risques de ce lieu ?**

La réfection du carrefour, et notamment la modification de couleur du point central, justifie pleinement la notion de « carrefour modifié ». Il y a effectivement des nouvelles indications dans le cadre de ce carrefour.

Les passages piétons sont présents de part et d'autre du carrefour, principalement où des trottoirs ou des cheminements piétons existent. Ces éléments n'ont pas été modifiés dans la réfection du carrefour. Il rappelle qu'il faut un trottoir de chaque côté pour arriver à mettre un passage pour piétons, sans quoi il n'y a pas la possibilité d'en mettre un.

Il y a actuellement un projet pour modifier la Vy-Creuse. Les transformations nécessaires pourront être effectuées à ce moment-là.

- **Mesures de prévention aléatoires : Malgré une pétition signée par plus de 120 personnes du quartier du bas du Perron, non seulement l'avertisseur de vitesse pour sensibiliser les automobilistes avait été mis au bas de la descente (quand il n'y a plus de risque), mais il n'y en a toujours pas à la montée. Les pétitionnaires qui ont rencontré la Municipale des travaux ont reçu comme réponse que c'était l'affaire... du Municipal de police. La Municipalité a-t-elle prévu l'amélioration de cette problématique ?**

Il n'a personnellement pas de radar dans sa poche, mais il va quand-même répondre à ce point en disant que des radars pédagogiques ont été successivement placés en haut et en bas du tronçon. Les nouveaux modèles enregistrant la vitesse de manière bidirectionnelle, il a été possible de constater que la grande majorité des usagers respectent la vitesse tant dans le sens montant que descendant. La réponse avait déjà été donnée aux pétitionnaires par l'intermédiaire du SIE.

- **Trottoir (provisoire ?) inadapté : Alors que des centaines d'habitants s'installent à La Combaz/Les Lisières, censé être un quartier exemplaire pour éviter la prolifération des voitures, le trottoir d'accès à la gare est étonnamment étroit. Est-ce que la situation actuelle est conforme aux normes ? La Municipalité était-elle au courant de cette situation ? Il est important de préciser que le trottoir à l'arrivée du carrefour atteint 63 cm de large !**

Les normes sont des recommandations et sont non contraignantes. Dans ce cas précis, le trottoir est inférieur à la norme car la largeur minimale recommandée est de 1,5 m. Toutefois, l'exécutif a privilégié la réalisation d'une infrastructure plutôt que de ne rien faire. Un projet de développement de la parcelle jouxtant ce trottoir verra bientôt le jour et le SIE discute déjà des emprises nécessaires pour corriger la situation. Par conséquent, ce trottoir tient compte des gabarits de la Direction des projets territoriaux (DIP) devant laisser de la place pour un croisement de 2 véhicules et permet déjà à une personne seule de marcher en toute sécurité. Le tracé rectiligne de la chaussée permet aussi de garantir la sécurité des piétons devant emprunter la route.

- **Mesures de protection inabouties : L'accès à la Plage, depuis le rond-point Schilliger, est chaotique les jours d'affluence en été, par absence de trottoir sur les 50 derniers mètres (alors que le propriétaire a érigé un mur et donc qu'une banquette aurait pu être acquise de longue date pour en réaliser un). Lors des mauvaises saisons, elle devient très dangereuse lorsque la banquette herbeuse devient boueuse. Sans parler également du parcage des week-ends d'été le long du Chemin de la Falaise, entravé par des rondins, alors que là également, vu le mur, les propriétaires ne seraient même pas dérangés. Arrive-t-il à nos autorités de regarder comment les communes du littoral (ex. Prangins) s'efforcent de résoudre ce genre de problèmes ?**

La longueur du réseau routier de la Ville, chaussées et trottoirs, est de 42 km et est régi par un Plan quinquennal d'entretien. Ce dernier permet de réaliser les travaux sécuritaires sur le réseau. De plus, la réalisation des projets communaux tient compte des ressources financières ainsi qu'humaines de l'Administration, et actuellement les priorités sont pour le Vieux-Bourg et la Rue de la Gare. En effet, malgré l'inconfort de marcher sur des bandes herbeuses, les données ne démontrent pas de risque de sécurité pour les piétons. Ils ont en effet la possibilité de s'écarter facilement de la chaussée et la ligne droite de cette dernière permet aux automobilistes, qui ralentissent pour les croisements, d'avoir une visibilité accrue.

- **Je souhaiterais également questionner notre Municipalité au sujet de la problématique des trottinettes électriques dans notre Ville. Quels sont les dispositifs de lutte mis en place pour les abus (2 sur la trottinette, sur les trottoirs, âge légal et autres) ? La Municipalité a-t-elle prévu dans un futur proche un plan de prévention ?**

Les assistants de sécurité publique collaborent activement avec la Gendarmerie dans le cadre de la stratégie cantonale qui mise sur la prévention et le contact avec les usagers. Des séances sont organisées avec la Gendarmerie pour voir quelles seraient les actions à mener.

- **Si ce n'est pas le cas, je souhaiterais formuler à notre Municipalité les vœux suivants :**

- **Une mise en place de prévention des dangers en lien avec des trottinettes.**
- **Une mise en place de prévention des dangers en lien avec les vélos.**
- **Une mise en place de prévention en lien avec les rentrées scolaires.**
- **Une mise en place des parcours éducatifs (vélo, trottinettes et autres) dans les écoles.**

La Municipalité est attentive à ces vœux et souhaite tout faire pour le bien de la population et de la sécurité de cette dernière. Chaque fois qu'elle le peut, la Municipalité essaie d'avancer dans ce domaine. Elle a en effet mis en place des patrouilles, actuellement visibles dans toute la localité, qui essaient aussi de rendre la Municipalité attentive à ce qui peut se passer. Des dispositions seront prises sur les 6 premiers mois de l'année prochaine afin de pouvoir agir au niveau de la sécurité routière et de celle des piétons.

- Le président demande à M. José Caiano s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

- M. José Caiano : remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux questions posées ainsi qu'aux vœux, cela le rassure énormément. Toutefois, certaines choses pourraient quand-même être mise en place et des réflexions plus sécuritaires au niveau d'un passage piétons envisagées. Il comprend qu'un passage pour piétons nécessite d'avoir un trottoir de l'autre côté de la route, mais il existe aussi d'autres moyens, par exemple les lignes longitudinale piétonnes. La réfection de la Vy-Creuse va prendre un certain temps.

Au niveau du chantier à Gare-Sud, il y a des interdictions générales. Lorsque l'on pose des parkings à l'intérieur de cette zone, ce sont ces interdictions qui font foi. Le balisage en place est donc inapproprié, même les vélos ne peuvent pas accéder. Il demande dès lors à la Municipalité de faire attention lors de gros chantiers, notamment lors des travaux qui auront lieu au Vieux-Bourg. Cela serait vraiment super d'arriver à éviter tout accident.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole aux Conseiller-ère-s, le président déclare qu'il est d'usage que les membres du Conseil communal qui le souhaitent fassent don du jeton de présence de ce soir à une œuvre ou à une association méritante. Comme il avait été décidé que ce soit le groupe politique du/de la président-e du Conseil communal qui fasse cette proposition, il passe la parole à Mme Angelita Galvez pour faire cette dernière.

- Mme Angelita Galvez : déclare que les membres de la plateforme PS-Les Vert-e-s proposent ce soir aux Conseiller-ère-s de faire un don à l'association Espoir Karima. Cette association existe depuis décembre 2020. Tous les derniers samedis du mois, les bénévoles préparent et livrent des repas chauds aux personnes habitant la région, entre Nyon et Rolle, qui sont dans le besoin : personnes âgées, seules ou dans une situation difficile temporaire. Actuellement, ils préparent environ 40 repas par mois, mais la tendance est à la hausse. Un repas consiste à une entrée (salade ou soupe), un repas principal chaud et un dessert.

Les membres de cette association sont issus de plusieurs nationalités et origines (Amérique du Sud, Portugal, Maroc, Suisse, etc.), ce qui leur permet de préparer des repas très variés.

Jusqu'à présent, ce sont les membres de l'association qui ont pris en charge les coûts des ingrédients pour préparer les repas. C'est la raison pour laquelle ils sont à la recherche de sponsors et de donateurs. Depuis quelques semaines, l'association Espoir Karima fait officiellement partie des associations glandoises.

Le comité et tous les membres de cette association tiennent à remercier chaleureusement les Conseiller-ère-s pour leur soutien ! Si ces dernier-ère-s souhaitent découvrir davantage l'association Espoir Karima ou si il-elle-s connaissent des personnes en situation précaire, elle les invite à prendre un flyer qui est à leur disposition.

- Le président prie les Conseiller-ère-s qui ne souhaitent pas faire don de leur jeton de présence d'en faire part à la secrétaire au sortir de cette séance. Le jeton de présence des personnes ne s'annonçant pas sera par défaut versé à l'association Espoir Karima.

- Mme Anik Freuler : a une question concernant le Chemin des Salettes. Elle a constaté que des poteaux ont été mis sur une partie du tronçon pour éviter que les voitures y circulent. Par contre, elle a constaté que des entreprises, qui manifestement intervenaient sur le terrain d'En Bord par le haut du centre sportif, avaient ouvert les portails pour en sortir et contournaient le poteau situé le plus en direction de Genève. Elle trouve que c'est dommage, parce qu'en plus cela donne un mauvais exemple pour le reste de la population. Elle ne sait pas si la Municipalité est déjà au courant de ces faits, mais cela serait bien si elle pouvait faire quelque chose.

- M. Gilles Davoine : remercie Mme Anik Freuler pour cette information. Si la Municipalité a bien vu les traces de roues, elle ne savait pas que cela était dû à une entreprise. Il pense toutefois que d'autres usagers passent par là. Au Chemin des Salettes, il y a un panneau « Voie sans issue », qui est placé sous le saule-pleureur et que parfois on ne voit pas, un panneau « Interdiction de circuler », qui est provisoire, et un poteau, mais même les vélos passent à gauche de ce dernier. Au début de l'année prochaine, une signalisation va venir renforcer celle actuellement en place. La Municipalité a prévu de mettre des pierres à cet endroit ainsi qu'en haut, où des véhicules passent le potelet. La Municipalité a donc aussi prévu de mettre des pierres de manière à ce que cela n'arrive plus, que ce soit de la part des entreprises ou de qui que ce soit d'autre. La problématique est vraiment constatée lorsqu'il y a des matchs de football, essentiellement des matchs des juniors qui se jouent sur les terrains synthétiques D et F et lors desquels il y a des allées-venues et où il y a tout le temps du monde. Le fait que des véhicules passent à cet endroit-là est vraiment problématique.

Le GPS de certaines voitures indique de prendre le Chemin des Salettes pour se rendre au centre sportif, et cela a été vérifié et confirmé. Il n'y a donc là pas grand-chose à faire. À un certain moment, le GPS va comprendre que s'il n'y a plus personne qui passe à cet endroit, cela ne doit pas être le bon chemin. C'est pour cette raison que des potelets ont été placés, car certains samedis c'était vraiment l'autoroute à cause des conducteurs qui regardaient leur GPS pour amener leurs enfants, adversaires du FC Gland.

- M. Aurélien Joye : souhaite revenir sur le préavis municipal n° 18/2022 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ. La Commission technique avait soulevé le point de sécuriser ou de modifier l'escalier métallique à l'extérieur côté Genève. Qu'en est-il ?

S'agissant du préavis municipal n° 79/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord », il était mentionné que « les deux arrêts de bus « Gare-Sud » sont mis en conformité au niveau de l'accessibilité pour tous (rehaussement et élargissement des quais) et ils sont aménagés avec des nouveaux mobiliers urbains (abri, poubelle, bancs) ». Les créations construites sont-elles des abris ?

En outre, il a entendu parler d'un agrandissement de la caserne du SDIS et d'ambulances qui devraient éventuellement venir à Gland. Qu'en est-il ?

- M. Thierry Genoud : répond que, s'agissant de la caserne, il est vrai qu'il n'y aura plus de place pour les ambulances dans la mesure où les Conseiller-ère-s vont très prochainement accepter une patinoire à proximité. Il n'y aura donc très certainement plus de place, mais les ambulances ne sont plus revenues vers la Municipalité depuis environ 6 mois. Ce n'est donc plus au programme.

S'agissant du restaurant scolaire, tout a été fait, tout est magnifique, tout est beau, mais il est vrai que les escaliers restent un peu verticaux. Il n'y a malheureusement pas moyen de faire autrement, si ce n'est que de complètement changer le sens des escaliers et de les faire longer le bâtiment. Cela n'est actuellement pas prévu, mais il y aura peut-être quelque chose à faire lors de la transformation du complexe qui viendra en 2026-2027.

- Mme Isabelle Monney : déclare que, concernant le projet artistique au niveau de la Crétaux, il s'agit plutôt d'arrêts de bus, dont l'un abrite un peu plus que l'autre. S'agissant de celui qui abrite moins et qui est vraiment considéré comme un arrêt de bus, il n'y a tout simplement pas la place pour prévoir quelque chose qui soit considéré comme un véritable arrêt de bus.

- M. Steve Binggeli : remercie Mme la Syndique Christine Girod pour son retour sur l'analyse de l'égalité salariale. Il se réjouit de lire les résultats détaillés, l'analyse et le rapport de vérification, qui seront publiés comme le prévoit la loi. Il trouve aussi que c'est une bonne chose si des salaires sont corrigés, puisque l'objectif est quand-même de prendre conscience des problèmes, et il pense aux personnes concernées. S'il comprend bien, parmi les personnes qui sont employées à la Ville, il y a environ 40 % d'auxiliaires et, parmi ces auxiliaires, il y a un peu plus de 70 % de femmes. Il subsume que cela peut être des personnes qui sont employées dans les centres de vie infantine ou les garderies, et il serait intéressant que la Municipalité explique aux Conseiller-ère-s ce que font ces auxiliaires à la Ville. Mme la Syndique Christine Girod a mentionné que tout le monde était payé de la même manière, ce qui génère probablement aussi cette inégalité. Il se demande donc dans quelle mesure la Municipalité a réfléchi à établir des barèmes pour cette population d'auxiliaires, ce qui permettrait peut-être une meilleure égalité de traitement entre les fixes et les auxiliaires.

- Mme Christine Girod : ne va pas trop entrer dans le détail mais va quand-même s'exprimer à ce sujet. Évidemment que l'analyse de M. Steve Binggeli est tout à fait correcte, il s'agit bien du fait qu'il y a beaucoup de personnes auxiliaires qui sont rétribuées à tarif unique, même si elles ont des qualifications, des masters ou des formations. Ces dernières gagnent la même chose que les personnes qui ont peu de formation dans le sens où les travaux qu'elles exécutent n'ont pas de prérequis. Ces personnes sont payées à l'heure, parfois à l'appel.

Cela peut être des patrouilleurs, des personnes qui font le service à la Pause'Déj, des personnes qui travaillent au théâtre pour la billetterie ou pour le service, des concierges, etc. Plusieurs travaux sont exécutés par des personnes ayant des contrats d'auxiliaires. La difficulté rencontrée est que le programme Logib prend en considération la formation. Donc forcément que le fait que quelqu'un qui a par exemple un master et qui gagne un salaire à l'heure, exactement au même niveau que les autres auxiliaires, cela biaise un peu les analyses, ou en tout cas les péjore. Voilà l'explication. Le détail de toutes les occupations pour les auxiliaires pourra être donné une prochaine fois, mais cela donne déjà un aperçu.

- M. Steve Binggeli : ne pense pas que cela soit un problème de formation, car cette dernière est capturée aussi par d'autres variables du modèle. Et puis essentiellement la Commune ne paie pas les gens pour le niveau de formation qu'ils ont mais par rapport à ce qu'ils font. Peut-être que cette façon de rémunérer les auxiliaires n'est pas adéquate. Sa question était de savoir si la Municipalité avait réfléchi à l'introduction de barèmes.
- Mme Christine Girod : répond qu'en 2023 la Municipalité planchera sur la révision du Règlement du personnel, qui sera ensuite présenté au Conseil communal. Le chapitre des auxiliaires fera partie de la réflexion.
- M. Pierre-Alain Bringolf : est content de voir que les travaux de la Salle communale avancent. Quelques discussions ont déjà eu lieu au sujet des goûts et des couleurs, on est sur quelque chose qui est un peu tendance actuellement avec des gris souris et des couleurs un peu taupe, mais ce n'était pas là son propos. Il aimerait savoir s'il serait possible, lors de la prochaine séance du Conseil communal, de régler le beamer de façon à ce que le texte apparaisse un mètre plus bas, parce que lorsque l'on est dans les rangs de devant, on finit par avoir un torticolis.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 23 février 2023 à 19h30, à la Salle communale, et clôt la séance de ce soir. Il leur souhaite, ainsi qu'à leur famille et à leurs proches, de merveilleuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée. Il est 22h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Rupert Schildböck



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Motion de M. José Caiano, M. Marc Morel et Mme Stéphanie Larrivé intitulée « Pour un gymnase dans notre Commune épisode II »
3. Interpellation de M. José Caiano, pour le groupe PS-Les Vert-e-s, intitulée « À quand une coordination entre dicastères des travaux routiers et de la sécurité ? »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland